

Guide de l'opérateur

4, 6 CHEVAUX

VERSIONS DU MODÈLE : “IN” et “AA”

B4R4, B4RL4, B6R4, B6RL4, B6RX4,
E4R4, E4RL4, E6R4, E6RL4, E6RX4

216181

Moteur 4 temps *Evinrude*

ENREGISTREMENT ET IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Lors de l'achat de ce produit, veiller à ce que la CARTE DE GARANTIE soit correctement et intégralement complétée et transmise au destinataire indiqué. Cette CARTE DE GARANTIE identifie le propriétaire légal du produit et sert d'enregistrement en garantie.


DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, LE MOTEUR HORS-BORD NE SERA PAS COUVERT PAR LA GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE SI CETTE PROCÉDURE N'EST PAS RESPECTÉE.

VÉRIFICATIONS AVANT LA LIVRAISON

Veiller à ce que le produit ait été vérifié par un concessionnaire Evinrude agréé avant que l'acheteur en prenne livraison.

Garantie limitée

Prière de se reporter à la garantie limitée BRP proposée avec ce produit, dont les conditions, modifiées à intervalles réguliers, sont intégrées à ce manuel pour référence.

 **LIRE CE MANUEL AVANT D'UTILISER LE MOTEUR HORS-BORD. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS ET DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DE CE MANUEL PEUT RÉsulTER EN DE GRAVES BLESSURES OU LA MORT. CONSERVER CE MANUEL EN LIEU SÛR POUR POUVOIR S'Y REPORTER À L'AVENIR.**

Références, illustrations et caractéristiques du produit

BRP se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis les particularités, les caractéristiques et la disponibilité de certains modèles et de changer toute caractéristique ou pièce à tout moment sans obligation d'en équiper les modèles plus anciens. Les informations figurant dans le Guide reposent sur les caractéristiques disponibles à la date de publication.

Les photographies et les illustrations utilisées dans ce Guide peuvent ne pas décrire les modèles ou l'équipement tels qu'ils sont réellement ; elles sont utilisées à des fins de référence uniquement.

Certaines particularités techniques des systèmes décrits dans ce Guide peuvent ne pas exister sur tous les modèles ni sur tous les marchés.

Identification du propriétaire

États-Unis et Canada — Le concessionnaire remplit les formulaires d'enregistrement du moteur hors-bord au moment de l'achat. La partie destinée à l'acheteur fournit une preuve de propriété et de date d'achat.

En dehors des États-Unis et du Canada — S'adresser au concessionnaire ou distributeur pour les détails.

Numéros de modèle et de série

Les numéros de modèle et de série figurent sur une plaque fixée au support arrière ou au support pivotant. Inscrive les informations suivantes concernant le moteur hors-bord :

Numéro de modèle _____

Numéro de série _____

Date d'achat _____

Numéro de clé de contact _____

Moteurs hors-bord volés

Aux États-Unis et au Canada — Signaler le vol du moteur hors-bord au concessionnaire ou distributeur local.

En dehors des États-Unis et du Canada — Signaler le vol au distributeur Bombardier Produits Récréatifs auprès duquel le moteur hors-bord a été enregistré.

Documentation technique

BRP offre une documentation technique consacrée spécialement au moteur hors-bord. Il est possible d'acheter un manuel d'entretien, un catalogue de pièces ou un Guide de l'opérateur supplémentaire chez le concessionnaire. Pour obtenir le nom et l'adresse du concessionnaire Evinrude le plus proche aux États-Unis et au Canada, visiter le site www.evinrude.com.

TABLE DES MATIÈRES

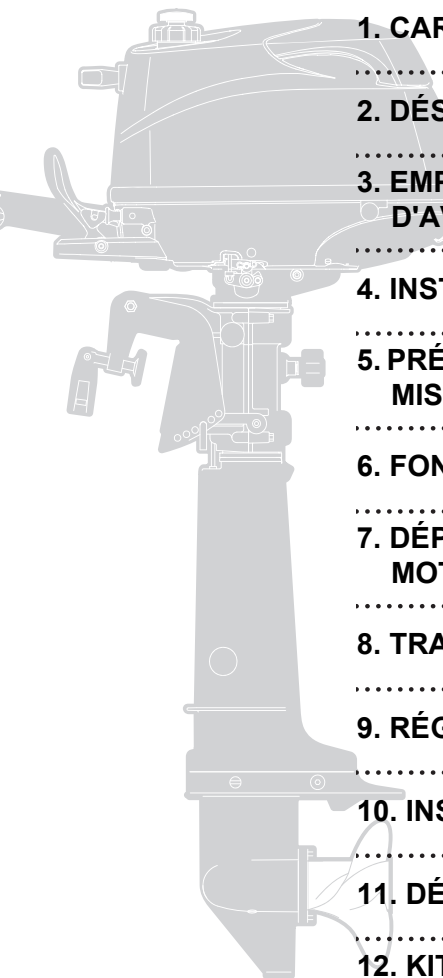
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SÉCURITÉ	8
1 CARACTÉRISTIQUES	10
2 DÉSIGNATION DES PIÈCES	11
3 EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT	12
4 INSTALLATION	13
1. Installation du moteur hors-bord sur le bateau	13
2. Installation des dispositifs de commande à distance	14
5 PRÉPARATIONS PRÉALABLES À LA MISE EN SERVICE	15
1. Types d'essence recommandés	15
2. Flexible de carburant à faible perméation exigé	16
3. Exigences de l'EPA en matière de réservoir de carburant sous pression	17
4. Ensemble pompe d'amorçage/flexible approuvé par l'EPA	17
5. Huile moteur recommandée	18
6. Rodage	19
7. Témoin d'avertissement de l'huile moteur	20
8. ESG (dispositif empêchant un sursrégime)	20
6 FONCTIONNEMENT DU MOTEUR	21
Avant le démarrage	21
1. Remplissage de carburant	21
2. Alimentation en carburant	24
3. Démarrage	26
4. Mise en température du moteur	28
5. Marche avant et marche arrière	29
6. Arrêt	30
7. Angle d'assiette	31
8. Relevage, abaissement et navigation en eaux peu profondes	32
9. Navigation en eaux peu profondes	33
7 DÉPOSE ET TRANSPORT DU MOTEUR HORS-BORD	35
1. Dépose du moteur hors-bord	35
2. Transport du moteur hors-bord	35
3. Remisage du moteur hors-bord	35
8 TRANSPORT SUR REMORQUE	36
9 RÉGLAGE	37
1. Friction de direction	37
2. Poignée d'accélérateur	37
10 INSPECTION ET MAINTENANCE	38
1. Inspection quotidienne	39
2. Inspection périodique	44
3. Remisage hors saison	48
4. Vérification de présaison	49
5. Moteur immergé dans l'eau	50
6. Précautions par temps froid	50
7. Vérifications à effectuer après avoir heurté un objet sous l'eau	50

11	DÉPANNAGE	51
12	KIT D'OUTILS ET PIÈCES DE RECHANGE	53
13	ACCESSOIRES OPTIONNELS	54
14	TABLEAU DES HÉLICES	55
■	Informations sur la garantie du produit	56
■	Déclaration de garantie du contrôle des émissions de l'État de Californie	59
■	Informations sur la garantie du produit	61
■	Informations sur la garantie du produit	64
■	Test de préparation	67
■	Questions fréquentes	68
■	Changement d'adresse/de propriétaire	70
■	Confirmation de réception	72

INDEX

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SÉCURITÉ

1. CARACTÉRISTIQUES	1
2. DÉSIGNATION DES PIÈCES	2
3. EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT	3
4. INSTALLATION	4
5. PRÉPARATIONS PRÉALABLES À LA MISE EN SERVICE	5
6. FONCTIONNEMENT DU MOTEUR	6
7. DÉPOSE ET TRANSPORT DU MOTEUR HORS-BORD	7
8. TRANSPORT SUR REMORQUE	8
9. RÉGLAGE	9
10. INSPECTION ET MAINTENANCE	10
11. DÉPANNAGE	11
12. KIT D'OUTILS ET PIÈCES DE RECHANGE	12
13. ACCESSOIRES OPTIONNELS	13
14. TABLEAU DES HÉLICES	14



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SÉCURITÉ

AVIS : DANGER/AVERTISSEMENT/ATTENTION/Remarque

Avant d'installer, de faire fonctionner ou de manipuler de quelque manière que ce soit le moteur hors-bord, veiller à lire intégralement et comprendre ce Guide de l'opérateur et à suivre scrupuleusement l'ensemble des instructions. Sont particulièrement importantes les informations précédées des termes DANGER, AVERTISSEMENT, ATTENTION et Remarque. Faire toujours particulièrement attention à ces informations pour garantir le fonctionnement sûr et constant du moteur hors-bord.

DANGER

Le non-respect de cette consigne résultera en de graves blessures corporelles ou la mort, et éventuellement des dégâts matériels.

AVERTISSEMENT

Le non-respect de cette consigne pourrait résulter en de graves blessures corporelles, la mort ou des dégâts matériels.

ATTENTION

Le non-respect de cette consigne pourrait résulter en des blessures corporelles ou des dégâts matériels.

Remarque

Cette instruction fournit des informations spéciales destinées à faciliter l'utilisation ou l'entretien du moteur hors-bord ou à clarifier des points importants.

INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE

L'interrupteur d'arrêt d'urgence fait caler le moteur hors-bord lorsque l'opérateur tire sur le cordon de sécurité coupe-moteur. Ce cordon de sécurité coupe-moteur peut être attaché à l'opérateur afin d'atténuer ou de prévenir les blessures dues à l'hélice au cas où l'opérateur tomberait dans l'eau.

Nous recommandons fortement d'utiliser le cordon de sécurité coupe-moteur.

AVERTISSEMENT

Une activation accidentelle du cordon de sécurité coupe-moteur (en cas de mer forte par exemple) pourrait entraîner la perte d'équilibre des passagers et même leur chute dans l'eau, ou résulter en une perte de puissance par mer, courants ou vents forts. La perte de contrôle lors de l'amarrage est un autre risque potentiel.

Afin de minimiser l'activation accidentelle de l'interrupteur d'arrêt d'urgence, le cordon de sécurité coupe-moteur de 500 mm (20") est enroulé et peut être déroulé jusqu'à une longueur maximale de 1 300 mm (51").

SÉCURITÉ DE FONCTIONNEMENT DU BATEAU

L'opérateur/conducteur du bateau, en tant que tel, est responsable de la sécurité des personnes qui se trouvent à bord et de celles qui se trouvent sur les bateaux alentour, ainsi que du respect des réglementations locales relatives à la navigation de plaisance. L'opérateur/conducteur doit parfaitement savoir faire fonctionner le bateau, le moteur hors-bord et les accessoires. Pour maîtriser le fonctionnement et l'entretien du moteur hors-bord, prière de lire intégralement et attentivement ce manuel. Il est très difficile pour une personne sur ou dans l'eau de prendre la décision de s'écarter si un bateau à moteur se dirige vers elle, même à vitesse lente. Par conséquent, lorsque l'embarcation est à proximité immédiate de personnes dans l'eau, le moteur hors-bord doit être mis au point mort puis coupé.

AVERTISSEMENT

UNE PERSONNE SE TROUVANT DANS L'EAU RISQUE D'ÊTRE GRAVEMENT BLESSÉE SI ELLE ENTRE EN CONTACT AVEC UN BATEAU EN MOUVEMENT, UN BOÎTIER D'ENGRENAGES, UNE HÉLICE OU TOUT DISPOSITIF COMPACT SOLIDEMENT FIXÉ À UNE EMBARCATION OU UN BOÎTIER D'ENGRENAGES.

ENTRETIEN, PIÈCES DE RECHANGE ET LUBRIFIANTS

Nous recommandons que seul un atelier d'entretien agréé procède à l'entretien ou à la maintenance de ce moteur hors-bord. Veiller à utiliser les pièces d'origine, les lubrifiants d'origine ou les lubrifiants recommandés.

ENTRETIEN

Le propriétaire de ce moteur hors-bord doit être familiarisé avec les procédures d'entretien correctes. Il est de la responsabilité de l'opérateur d'effectuer tous les contrôles de sécurité et de s'assurer que toutes les instructions de lubrification et d'entretien sont respectées pour un fonctionnement sûr. Prière de se conformer à toutes les instructions concernant la lubrification et l'entretien. Confier, aux intervalles spécifiés, le moteur à un concessionnaire ou atelier agréé pour l'inspection périodique.

Un entretien périodique correct et le soin approprié apporté au moteur réduiront le risque de problèmes et limiteront les dépenses de fonctionnement globales.

INSTALLATION

L'installation du moteur hors-bord doit être effectuée par du personnel d'entretien formé utilisant un chariot élévateur ou un palan de capacité suffisante.

CARACTÉRISTIQUES

4, 6

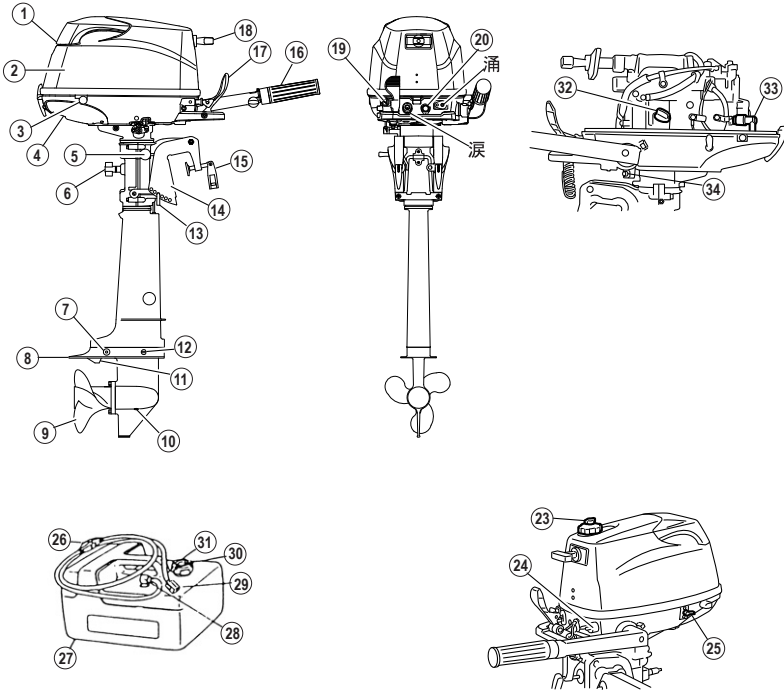
1

Description		MODÈLE	4R(D) (double réservoir)	6R(S) (réservoir séparé)
Longueur totale	mm (po)		783 (30,8)	
Largeur totale	mm (po)		343 (13,5)	
Hauteur totale S•L•XL	mm (po)		Excepté modèle États-Unis et Canada 1 053 (41,5) • 1 180 (46,5) • 1 307 (51,5)	1 039 (40,9) • 1 166 (45,9) • 1 293 (50,9)
			Pour modèle États-Unis et Canada 1 067 (42,0) • 1 194 (47,0) • 1 321 (52,0)	
Hauteur tableau arrière S•L•XL	mm (po)		435 (17,1) • 562 (22,1) • 689 (27,1)	
Poids	S kg (lb)		26,1 (57,5)	25,6 (56,4)
	L kg (lb)		26,6 (58,6)	26,1 (57,5)
	XL kg (lb)		—	26,6 (58,6)
Puissance	kW (cv)		4 : 2,9 (4) 6 : 4,4 (6)	
Plage de fonctionnement max.	tr/min		4 : 4 500-5 500 6 : 5 500-6 000	
Vitesse ralenti en marche avant	tr/min		1 100	
Vitesse ralenti au point mort	tr/min		1 300	
Type de moteur			4 temps	
Nombre de cylindres			1	
Alésage × course	mm (po)		59 × 45 (2,32 × 1,77)	
Cylindrée	ml (po ³)		123 (7,5)	
Système d'échappement			Échappement par le moyeu	
Circuit de refroidissement			Refroidissement à l'eau	
Lubrification du moteur			Pompe trochoïdale	
Système de démarrage			Démarreur manuel	
Circuit d'allumage			Dispositif d'allumage	
Bougie			NGK DCPR6E	
Position d'assiette			6	
Huile moteur			API SF, SG, SH ou SJ FCW 10W-30/40, env. 450 (15,2)	
Huile pour engrenages			Huile d'origine ou classification API GL5, SAE #80-90, env. 195 ml	
Carburant			Essence ordinaire sans plomb : indice d'octane 87 affiché à la pompe (RON 91)	
Capacité du réservoir de carburant	l (US gal)		* 1,15 (0,30) intégré	12 (3,17) séparé
Rapport d'engrenage			2,15 (13:28)	
Système de contrôle des émissions			Modification du moteur (EM)	
Pression acoustique pour l'opérateur (ICOMIA 39/94) dB(A)			81,6	
Niveau de vibration dans les mains (ICOMIA 38/94) m/s ²			7,2	

* Dans le cas d'un système à double réservoir de carburant, l'utiliser avec un réservoir séparé de 12 l.

DÉSIGNATION DES PIÈCES

R

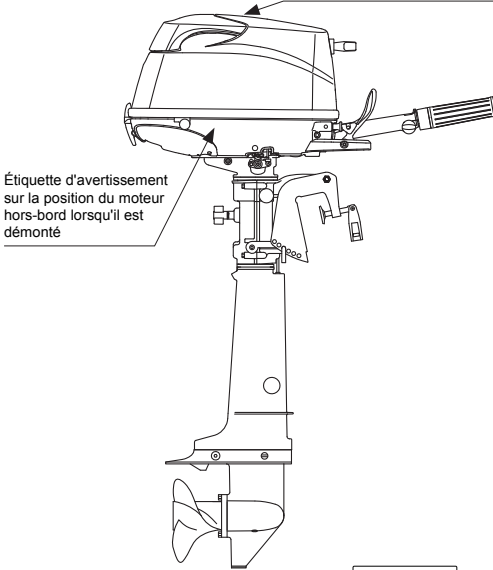


- | | | |
|---|--|---|
| (1) Poignée de relevage | (13) Tige de poussée | (27) Réservoir de carburant |
| (2) Capot-moteur supérieur | (14) Support de fixation | (28) Coude de prise de carburant |
| (3) Capot-moteur inférieur | (15) Vis de serrage | (29) Connecteur du flexible de carburant |
| (4) Orifice de contrôle de l'eau de refroidissement | (16) Poignée d'accélérateur | (30) Vis d'évent |
| (5) Poignée de relevage | (17) Levier de sens de marche | (31) Bouchon de réservoir de carburant |
| (6) Vis d'ajustement de la direction | (18) Poignée de démarreur | (32) bouchon de remplissage d'huile du moteur |
| (7) Anode | (19) Bouton du starter | (33) Bougie |
| (8) Plaque antivibration | (20) Interrupteur d'arrêt | (34) Vis de vidange de l'huile moteur |
| (9) Hélice | (21) Connecteur du flexible de carburant | |
| (10) Bouchon d'huile (inférieur) (remplissage) | (22) Témoin d'avertissement | |
| (11) Entrée d'eau | (23) Vis d'évent | |
| (12) Bouchon d'huile (supérieur) (niveau) | (24) Connecteur du flexible de carburant | |
| | (25) Robinet carburant | |
| | (26) Poire d'amorçage | |

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES D'AVERTISSEMENT

Étiquette d'avertissement concernant le manuel du propriétaire, le capot-moteur supérieur, l'interrupteur d'arrêt du moteur, le niveau d'huile du moteur et l'essence sans plomb



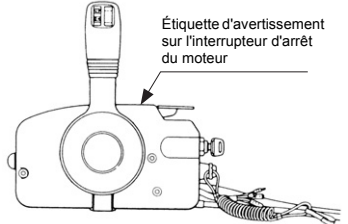
Étiquette d'avertissement sur la position du moteur hors-bord lorsqu'il est démonté

WARNING 警告

- Read owner's manual very carefully before operating this motor. Give special attention to safety cautions.
- Lire très soigneusement le livret d'instructions avant de démarrer ce moteur. Faire très attention aux mesures de sécurité.
- Bedenungsanleitung vor der Inbetriebnahme sorgfältig lesen. Beachten Sie besonders die Sicherheitsvorschriften!
- ご利用前必ず取扱説明書をお読み下さい。
- Never remove or replace the motor cover while the engine is running. Ne jamais déposer ou remettre le capot de moteur quand le moteur tourne.
- Während des Betriebs niemals die Motorhaube entfernen!
- エンジン運転中はモーターカバーをを外さない下さい。
- Be sure to connect the emergency stop line to your wrist. Assurez-vous que le cordon de sécurité soit bien attaché à votre poignet.
- Versichern Sie sich, dass die Notstopleine an Ihrem Handgelenk befestigt ist.
- 運転者落水時暴走の危険あり
- ・運転中はエンジンストップスイッチコードを身体の一部に必ずつけて下さい。
- Check oil level before starting. Überprüfen Sie das Ölstand vor dem Motorstart.
- Unplanned fuel only.
- Essence sans plomb uniquement.
- 燃料はガソリンを使用して下さい。

WARNING 警告

- Be sure to connect the emergency stop line to your wrist.
- Assurez-vous que le cordon de sécurité soit bien attaché à votre poignet.
- Versichern Sie sich, dass die Notstopleine an Ihrem Handgelenk befestigt ist.
- ・運転者落水時暴走の危険あり
- ・運転中はエンジンストップスイッチコードを身体の一部に必ずつけて下さい。



Étiquette d'avertissement sur l'interrupteur d'arrêt du moteur

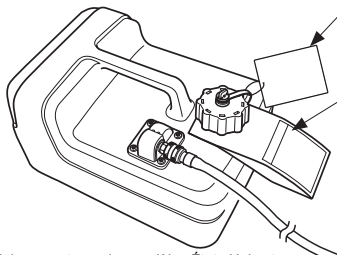
Uniquement pour les modèles États-Unis et Canada
Avertissement concernant la combinaison réservoir de carburant-poire d'amorçage

CAUTION

保管・運搬時はこちら側を上において下さい
This side up for transport or storage.

CAUTION

When refueling, always use unleaded gasoline with an octane rating of 87 or higher. Do not use ethanol-blended fuels.



Uniquement pour les modèles États-Unis et Canada
Lors de l'ouverture ou de la fermeture du bouchon de réservoir, veiller à observer l'avertissement sur le remplissage en carburant.

Uniquement pour les modèles États-Unis et Canada
Avertissement concernant le bouchon de réservoir de carburant (cf. p. 17, et p. 21-25)

STOP

Do not use ethanol-blended fuels. Do not use unleaded gasoline with an octane rating of 87 or higher. Do not use ethanol-blended fuels.

- Check the fuel level before starting.
- Check the oil level before starting.
- Check the fuel level before starting.
- Check the fuel level before starting.

Uniquement pour les modèles États-Unis et Canada. Avertissement concernant le connecteur du flexible de carburant (cf. p. 17, et p. 21-25)

La signification de chaque symbole est décrite ci-dessous.

Avertissement/attention	Lire attentivement le manuel	Vérifier le niveau d'huile	Utiliser uniquement de l'essence sans plomb	Poser comme indiqué	Inflammable - Maintenir à l'écart des flammes

INSTALLATION

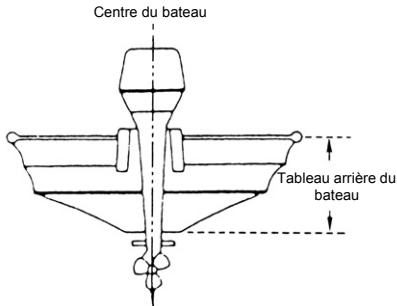
1. INSTALLATION DU MOTEUR HORS-BORD SUR LE BATEAU

⚠ AVERTISSEMENT

La plupart des bateaux sont certifiés pour une puissance autorisée maximale nominale, comme indiqué sur la plaque de certification du bateau. Ne pas équiper le bateau d'un moteur hors-bord dépassant cette limite. En cas de doute, contacter son concessionnaire. Ne pas faire fonctionner le moteur hors-bord tant qu'il n'a pas été installé en toute sécurité sur le bateau conformément aux instructions ci-après.

Le positionner... au-dessus de la ligne de quille

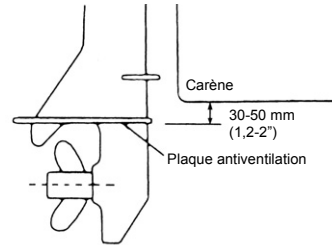
Placer le moteur au centre du bateau.



Correspondance avec le tableau arrière

Veiller à ce que la plaque antiventilation du moteur hors-bord soit en dessous de la surface de l'eau lors de la navigation à pleins gaz.

Si la condition susmentionnée ne peut être respectée en raison de la forme de la carène, prière de consulter un concessionnaire agréé.



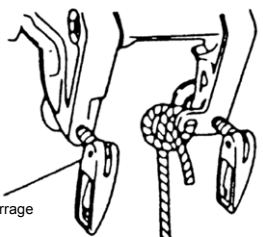
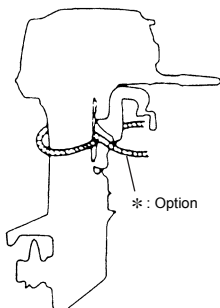
⚠ ATTENTION

- Avant de démarrer l'essai de fonctionnement, vérifier que le bateau, en charge maximale, flotte de manière appropriée. Vérifier le niveau de la surface de l'eau sur le logement de l'arbre d'entraînement. Si le niveau se trouve à proximité du carter inférieur, l'eau risque, en cas de fortes vagues, de pénétrer dans les cylindres du moteur.
- Une hauteur de montage du moteur incorrecte ou l'existence d'objets immergés (tels que forme et état de la surface de la carène ou accessoires immergés) peut provoquer des éclaboussures susceptibles d'atteindre le moteur par une ouverture dans le capot inférieur. Le fait d'exposer le moteur à de telles conditions pendant de longues périodes peut conduire à de graves dommages.

- (1) Pour fixer le moteur hors-bord sur l'embarcation, serrer les vis de serrage en tournant leurs poignées. Sécuriser le moteur avec une corde pour éviter qu'il ne tombe dans l'eau.

○ Remarque

La corde n'est pas incluse dans les accessoires standard.



Vis de serrage

○ Remarque

Il est recommandé de placer la tête des boulons de fixation supérieurs au niveau de la surface intérieure du tableau arrière. Les extrémités filetées pourraient en effet provoquer des blessures.

▲ AVERTISSEMENT

- Le non-respect des instructions d'installation du moteur de ce manuel peut conduire à des situations dangereuses dont une mauvaise manœuvrabilité, une perte de contrôle ou un incendie.
- Vis de serrage et/ou boulons desserrés peuvent entraîner le détachement ou le déplacement du moteur, résultant éventuellement en une perte de contrôle et/ou de graves blessures corporelles. Veiller à ce que les fixations soient serrées au couple spécifié (30 Nm (3,0 kgf) 13 lb-pi). Vérifier régulièrement le serrage des fixations.
- Veiller à utiliser les fixations de montage du moteur fournies avec celui-ci ou leurs équivalents en termes de taille, matériau, qualité et résistance. Serrer les fixations au couple spécifié (30 Nm (3,0 kgf) 13 lb-pi). Faire une navigation d'essai pour vérifier si les fixations sont correctement serrées.
- L'installation du moteur hors-bord doit être effectuée par du personnel d'entretien formé utilisant un chariot élévateur ou un palan de capacité suffisante.

2. INSTALLATION DES DISPOSITIFS DE COMMANDE À DISTANCE

Il est recommandé de consulter son concessionnaire agréé pour l'installation et l'ajustement du dispositif de commande à distance.

▲ AVERTISSEMENT

Si un boîtier de commande à distance autre que celui d'origine d'Evinrude est utilisé, NE PAS sélectionner celui sans interrupteur de démarrage au point mort qui empêche le démarrage en prise.

L'utilisation d'un boîtier de commande à distance sans interrupteur de démarrage au point mort permet le démarrage du moteur avec une vitesse autre que le point mort enclenchée, pouvant entraîner la chute des passagers dans le bateau ou dans l'eau.

PRÉPARATIONS PRÉALABLES À LA MISE EN SERVICE

DANGER

Consulter un concessionnaire agréé pour les détails relatifs à la manipulation de l'essence, le cas échéant.

L'essence et ses vapeurs sont extrêmement inflammables et peuvent être explosives.

Lors du transport d'un réservoir contenant de l'essence :

- Fermer la vis d'évent du bouchon de réservoir, sous peine de voir s'échapper des vapeurs d'essence présentant un risque d'incendie.
- Ne pas fumer.

Avant ou pendant le remplissage du réservoir de carburant :

- Arrêter le moteur et ne pas le démarrer durant le remplissage.
- Ne pas fumer.
- Veiller à ne pas trop remplir le réservoir. Essuyer immédiatement les éventuels débordements d'essence.

Avant ou pendant le nettoyage du réservoir de carburant :

- Déposer le réservoir de l'embarcation.
- Le placer à distance de toute source d'inflammation, notamment étincelles ou flammes nues.
- Procéder à l'extérieur ou dans un lieu bien ventilé.
- Essuyer immédiatement les éventuels débordements d'essence.

Après avoir nettoyé le réservoir :

- Essuyer immédiatement les éventuels débordements d'essence.
- Si le réservoir a été démonté pour son nettoyage, le remonter soigneusement. Un assemblage imparfait peut laisser fuir le carburant, ce qui peut éventuellement provoquer un incendie ou une explosion.
- Éliminer l'essence périmée ou contaminée conformément aux réglementations locales.

1. TYPES D'ESSENCE RECOMMANDÉS

ATTENTION

L'utilisation d'une essence inappropriée risque d'endommager le moteur. Tout dommage du moteur dû à l'utilisation d'une essence inadéquate est considéré comme un mauvais usage du moteur et n'est pas couvert par la garantie limitée.

TYPE DE CARBURANT

Les moteurs Evinrude fonctionneront de manière satisfaisante avec une essence sans plomb de marque reconnue correspondant aux spécifications suivantes.

États-Unis et Canada — Indice d'octane affiché à la pompe de 87 (R+M)/2 minimum. Du supercarburant (octane 92 [R+M]/2) est également acceptable. Ne pas utiliser d'essences au plomb.

En dehors des États-Unis et du Canada — Utiliser de l'essence sans plomb avec un indice d'octane déclaré de 90 RON ou supérieur. L'utilisation de supercarburant 98 RON est aussi autorisée. L'utilisation d'essence au plomb d'une marque bien implantée n'est autorisée qu'en l'absence d'essence sans plomb.

ESSENCES CONTENANT DE L'ALCOOL

Les composants du circuit de carburant du moteur Evinrude supportent jusqu'à 10 % d'alcool dans l'essence. Cependant, si l'essence proposée dans une région donnée contient soit du méthanol (alcool méthylique) soit de l'éthanol (alcool éthylique), l'opérateur doit avoir connaissance de certains effets nocifs susceptibles de survenir. Ces effets nocifs sont plus graves avec le méthanol et

l'augmentation du pourcentage d'alcool dans le carburant peut aussi les aggraver. Certains de ces effets nocifs sont dus au fait que l'alcool dans l'essence peut absorber l'humidité de l'air, entraînant une séparation de l'eau et de l'alcool de l'essence dans le réservoir.

Ils peuvent intensifier :

- la corrosion des pièces métalliques ;
- la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique ;
- la perméation du carburant à travers les conduites en caoutchouc ;
- les difficultés de démarrage et de fonctionnement.

AVERTISSEMENT

Les fuites de carburant peuvent provoquer un incendie ou une explosion, susceptibles d'entraîner des blessures graves ou la mort. Chaque élément du circuit de carburant doit être régulièrement contrôlé et en particulier après un stockage à long terme. Vérifier notamment les fuites, la dureté du caoutchouc, la dilatation et/ou la corrosion des métaux. En cas d'indication d'une éventuelle fuite ou dégradation d'un élément du circuit de carburant, remplacer immédiatement l'élément concerné avant de poursuivre le fonctionnement.

Si l'utilisation d'essence contenant de l'alcool est inévitable ou si la présence d'alcool est suspectée dans l'essence, il est recommandé d'ajouter un filtre ayant une capacité de séparation de l'eau et de vérifier plus fréquemment le circuit de carburant à la recherche d'éventuelles fuites ou d'une corrosion et d'une usure anormales des pièces mécaniques.

En cas de découverte d'une telle anomalie, cesser toute utilisation de l'essence concernée et contacter immédiatement un concessionnaire.

Les dommages résultant de l'utilisation d'essences contenant de l'alcool ne sont pas couverts par la garantie limitée.

Capacité du réservoir de carburant :

12 l (3,17 U.S. gal)

Réservoir de carburant : lors de l'utilisation d'un réservoir de carburant fixe à la place de celui d'origine, il est recommandé d'en sélectionner un dont la structure facilite le nettoyage de l'intérieur.

AVERTISSEMENT

Ne pas remplir le réservoir de carburant au-delà de sa capacité. Si le réservoir est trop plein, sous l'effet de la température, l'essence peut se dilater et fuir par la vis d'évent ouverte. Les fuites d'essence présentent un risque d'incendie et sont dangereuses.

ATTENTION

Lorsqu'un moteur Evinrude fonctionne avec de l'essence contenant de l'alcool, il faut éviter le stockage d'essence dans le réservoir pendant de longues périodes. Les longues périodes de stockage, courantes pour les bateaux, créent des problèmes très spécifiques. Dans les automobiles, les carburants contenant de l'alcool sont normalement consommés avant qu'ils puissent absorber suffisamment d'humidité pour poser des problèmes mais les bateaux restent à l'arrêt assez longtemps pour que la séparation des phases ait lieu. En outre, une corrosion interne peut se produire durant le stockage si l'alcool a éliminé les couches d'huile protectrices des composants internes.

2. FLEXIBLE DE CARBURANT À FAIBLE PERMÉATION EXIGÉ

PRÉSENT SUR LE MODÈLE POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

Aux États-Unis, l'*Environmental Protection Agency* (EPA) exige que soient utilisés avec les moteurs hors-bord des flexibles de carburant, poires d'amorçage, réservoirs de carburant portables et bouchons de réservoir à « faible perméabilité ».

3. EXIGENCES DE L'EPA EN MATIÈRE DE RÉSERVOIR DE CARBURANT SOUS PRESSION

PRÉSENT SUR LE MODÈLE POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

L'*Environmental Protection Agency* (EPA) exige que les circuits de carburant portables (après le 1^{er} janvier 2011) et le circuit de carburant intégré (après le 1^{er} août 2011) utilisés avec les moteurs hors-bord restent parfaitement étanches (sous pression) jusqu'à 34,4 kPa (5,0 psi). Ces réservoirs peuvent comprendre les éléments suivants :

- une entrée d'air qui permet à l'air de pénétrer dans le réservoir à mesure que le carburant en sort ;
- une sortie d'air dans l'atmosphère (évent) si la pression dépasse 34,4 kPa (5,0 psi). Un bruit de sifflement peut se faire entendre lors de la mise à l'atmosphère du réservoir. Ceci est normal.
- Lorsque le bouchon de réservoir est mis en place, le tourner vers la droite jusqu'à entendre deux clics. Cela indique que le bouchon est bien enfoncé. Un dispositif intégré empêche tout serrage excessif.
- Le réservoir de carburant dispose d'une vis d'évent qui doit être fermée pour le transport et ouverte à fond en cours de fonctionnement et pour le retrait du bouchon.

Étant donné que les réservoirs de carburant étanches ne sont pas ouvertement ventilés, ils se dilatent et se contractent à mesure que le carburant se dilate et se contracte au cours des cycles de réchauffement et de refroidissement de l'air extérieur. Ceci est normal.

*Se reporter aux pages 21 à 25 lorsque ce réservoir de carburant est utilisé.

4. ENSEMBLE POMPE D'AMORÇAGE/FLEXIBLE APPROUVÉ PAR L'EPA

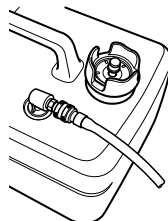
PRÉSENT SUR LE MODÈLE POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

Evinrude adopte l'ensemble pompe d'amorçage/flexible approuvé par l'*Environment Protection Agency* (EPA). Prière d'utiliser l'ensemble pompe d'amorçage/flexible approuvé par l'EPA dont le connecteur porte le repère d'identification.

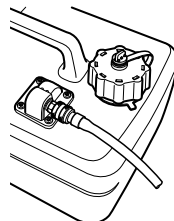


⚠ ATTENTION

Veiller à utiliser en bloc le réservoir approuvé par l'EPA et l'ensemble pompe d'amorçage/flexible approuvé par l'EPA. Confirmer les formes respectives du réservoir approuvé par l'EPA et du réservoir standard.



Excepté modèle États-Unis
(réservoir standard)



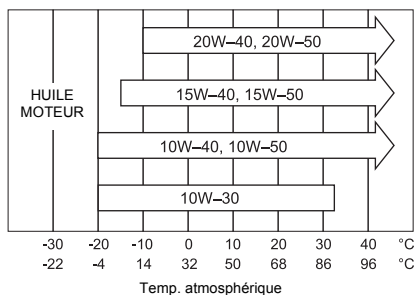
Pour modèle États-Unis et Canada
(réservoir approuvé par l'EPA)

5. HUILE MOTEUR RECOMMANDÉE

L'utilisation de l'huile moteur 4 temps Evinrude/Johnson Ultra est recommandée dans les moteurs hors-bord 4 temps Evinrude.

Si l'huile moteur 4 temps Evinrude/Johnson Ultra n'est pas disponible, utiliser de l'huile SAE 10E-30 ou 10W-40 de qualité supérieure ayant la certification FC-W de la NMMA, ou de classification API SF, SG, SH, SJ, SI, SM.

Sélectionner la viscosité appropriée sur la base de la température de fonctionnement ambiante.



⚠ ATTENTION

L'huile moteur est vidangée pour expédition depuis l'usine. Veiller à remplir le moteur jusqu'au niveau approprié avant de le démarrer. (Pour correctement remplir le moteur d'huile, suivre les instructions de la section 9 de ce manuel.)

○ Remarque

L'utilisation d'huiles qui ne respectent pas ces exigences résultera en une durée de vie réduite du moteur, entre autres problèmes.

6. RODAGE

Le moteur hors-bord et l'unité inférieure neufs nécessitent un rodage pour les pièces en mouvement selon les conditions décrites dans le tableau suivant.

ATTENTION

L'utilisation du moteur hors-bord sans rodage peut raccourcir la durée de vie en service du produit.

Si une anomalie est constatée durant le rodage :

- Cesser immédiatement de faire fonctionner le moteur.
- Demander au concessionnaire d'inspecter le produit et, le cas échéant, de prendre la ou les mesures appropriées.

	1-10 min	10 min-2 h	2-3 h	3-10 h	Après 10 h
Position de l'accélérateur	Ralenti	Accélérateur à moins de la 1/2	Accélérateur à moins des 3/4	Accélérateur aux 3/4	Pleins gaz disponibles
Vitesse		Env. 3 000 tr/min max.	Fonctionnement aux pleins gaz autorisé pendant 1 min toutes les 10 min	Env. 4 000 tr/min Fonctionnement aux pleins gaz autorisé pendant 2 min toutes les 10 min	

Remarque

Un rodage adéquat permet de bénéficier plus longtemps des pleines performances du moteur.

DANGER

Ne pas faire fonctionner le moteur dans un lieu fermé ou ne disposant pas d'une ventilation forcée.

Les gaz d'échappement émis par ce moteur contiennent du monoxyde de carbone pouvant entraîner la mort s'il est inhalé de manière continue. Les symptômes initiaux de l'inhalation de ce gaz sont notamment sensations de nausée, somnolence et maux de tête.

Durant le fonctionnement du moteur hors-bord :

- Maintenir la zone périphérique bien ventilée.
- Toujours tenter de rester dans le sens contraire du vent.

7. TÉMOIN D'AVERTISSEMENT DE L'HUILE MOTEUR

La pression d'huile est nécessaire pour lubrifier les pièces internes du moteur. Lorsque le témoin d'avertissement (rouge) est éteint, cela indique que l'huile est sous pression. Remarque : lors du premier démarrage du moteur, le témoin rouge s'allume pendant quelques secondes pour confirmer son bon fonctionnement puis il s'éteint.

ATTENTION

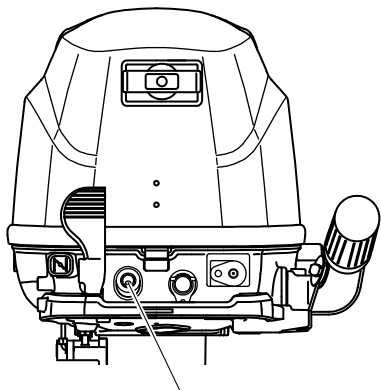
Ne jamais faire fonctionner le moteur si le témoin d'avertissement est allumé ou clignote.

Lorsque le témoin d'avertissement est allumé ou clignote comme alerte supplémentaire de la faible pression d'huile :

*Arrêter le moteur immédiatement et vérifier le niveau d'huile.

Si le niveau d'huile est inférieur au niveau approprié : faire l'appoint d'huile.

Si le niveau d'huile est au niveau approprié : consulter son concessionnaire.



Témoin d'avertissement

8. ESG (DISPOSITIF EMPÊCHANT UN SURRÉGIME)

L'ESG est un dispositif destiné à prévenir les surrégimes du moteur (plus de 6 250 tr/min environ).

Si l'opérateur a le sentiment que l'ESG est activé, il doit regagner la rive à vitesse (régime) réduite.

Les causes possibles de l'activation de l'ESG sont : hélice usée, cassée, tordue ; glissement du caoutchouc de l'hélice, virages serrés à vitesse élevée.

Remarque

Si la vitesse du moteur chute fréquemment après redémarrage du moteur, contacter son concessionnaire.

FONCTIONNEMENT DU MOTEUR

AVANT LE DÉMARRAGE

ATTENTION

L'huile moteur est vidangée pour expédition depuis l'usine. Veiller à remplir le moteur jusqu'au niveau approprié avant de le démarrer. (Pour correctement remplir le moteur d'huile, suivre les instructions de la section 9 de ce manuel.)

ATTENTION

Avant de démarrer le moteur pour la première fois après le réassemblage du moteur ou le remisage intersaisonnier, débrancher le dispositif de blocage de l'interrupteur d'arrêt et tirer environ 10 fois à fond sur la poignée de démarreur afin d'amorcer la pompe à huile.

1. REMPLISSAGE DE CARBURANT

DANGER

Consulter un concessionnaire agréé pour les détails relatifs à la manipulation de l'essence, le cas échéant.

L'essence et ses vapeurs sont extrêmement inflammables et peuvent être explosives.

Lors du transport d'un réservoir contenant de l'essence :

- Fermer le bouchon du réservoir de carburant et sa vis d'évent, sous peine de voir s'échapper des vapeurs d'essence présentant un risque d'incendie.
- Ne pas fumer.

Avant ou pendant le remplissage du réservoir de carburant :

- Arrêter le moteur et ne pas le démarrer durant le remplissage.
- Ne pas fumer.
- Veiller à ne pas trop remplir le réservoir. Essuyer immédiatement les éventuels débordements d'essence.

Avant ou pendant le nettoyage du réservoir de carburant :

- Déposer le réservoir de l'embarcation.
- Le placer à distance de toute source d'inflammation, notamment étincelles ou flammes nues.
- Procéder à l'extérieur ou dans un lien bien ventilé.
- Essuyer immédiatement les éventuels débordements d'essence.

Après avoir nettoyé le réservoir :

- Essuyer immédiatement les éventuels débordements d'essence.
- Si le réservoir a été démonté pour son nettoyage, le remonter soigneusement. Un assemblage imparfait peut laisser fuir le carburant, ce qui peut éventuellement provoquer un incendie ou une explosion.
- Éliminer l'essence périmée ou contaminée conformément aux réglementations locales.

⚠ AVERTISSEMENT

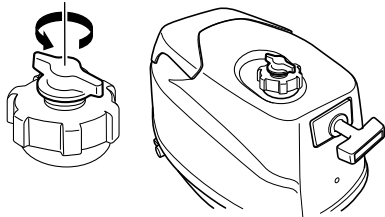
Lors de l'ouverture du bouchon de réservoir, veiller à suivre la procédure décrite ci-dessous. Le carburant pourrait jaillir par le bouchon de réservoir si celui-ci est desserré selon une procédure autre lorsque la pression interne du réservoir de carburant a augmenté en raison de la chaleur provenant de sources telles que le moteur ou les rayons du soleil.

Excepté modèle États-Unis et Canada

(1) Lorsqu'un réservoir intégré est utilisé

Avant d'ouvrir le bouchon, desserrer la vis d'évent de deux tours pour libérer la pression d'air présente dans le réservoir.

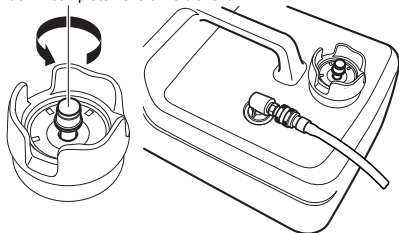
Deux tours de la vis d'évent



Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé

Ouvrir complètement la vis d'évent du bouchon de réservoir et libérer la pression interne.

Ouvrir complètement la vis d'évent

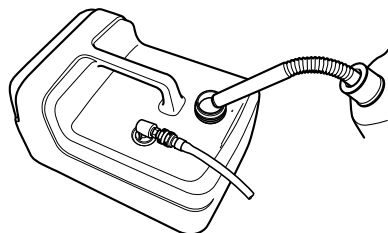
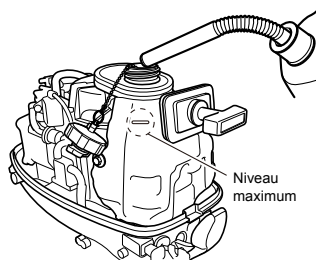


(2) Ouvrir lentement le bouchon de réservoir.

(3) Lorsqu'un réservoir intégré est utilisé

Déposer le capot supérieur et remplir de carburant sans aller au-delà du repère de niveau maximum.

Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé
Remplir soigneusement de carburant sans en faire déborder.

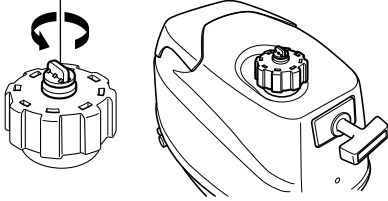


(4) Après avoir rempli le réservoir, fermer le bouchon.

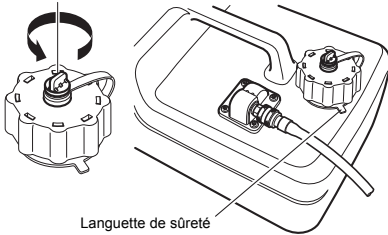
Pour modèle États-Unis et Canada

- (1) Ouvrir complètement la vis d'évent du bouchon de réservoir et libérer la pression interne.

Ouvrir complètement la vis d'évent



Ouvrir complètement la vis d'évent



Languette de sûreté

- (2) **Lorsqu'un réservoir intégré est utilisé**

Ouvrir lentement le bouchon de réservoir.

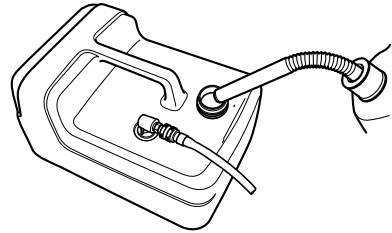
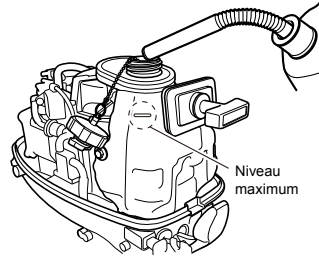
Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé

Desserrer le bouchon du réservoir jusqu'à ce qu'il entre en contact avec la languette de sûreté et libère complètement la pression interne. Appuyer ensuite sur la languette de sûreté et ouvrir le bouchon.

- (3) **Lorsqu'un réservoir intégré est utilisé**

Déposer le capot supérieur et remplir de carburant sans aller au-delà du repère de niveau maximum.

Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé
Remplir soigneusement de carburant sans en faire déborder.



- (4) Après avoir rempli le réservoir, fermer le bouchon jusqu'à entendre deux déclics.

2. ALIMENTATION EN CARBURANT

Excepté modèle États-Unis et Canada

(1) Lorsqu'un réservoir intégré est utilisé

Dévisser de deux tours la vis d'évent du bouchon de réservoir.

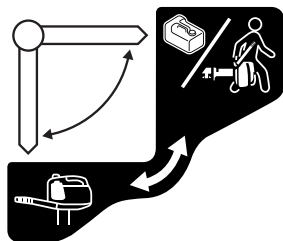
Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé

Ouvrir complètement la vis d'évent du bouchon du réservoir.

⚠ ATTENTION

Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé pour le modèle à deux réservoirs, veiller à ouvrir l'évent du réservoir intégré ainsi que celui du réservoir séparé. Si l'évent du réservoir intégré contenant le carburant est fermé, la dilatation de l'air dans le réservoir due à la chaleur du moteur peut faire dangereusement monter la pression interne du réservoir.

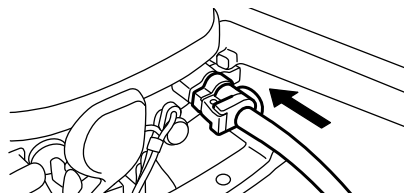
- (2) Ouvrir lentement le bouchon de réservoir et libérer complètement la pression interne.
- (3) Placer la manette du robinet de carburant sur le réservoir souhaité.



⚠ ATTENTION

Lorsque le réservoir intégré est utilisé, débrancher le connecteur du flexible de carburant.

- (4) Si un réservoir séparé est utilisé, brancher le connecteur du flexible de carburant sur le moteur et appuyer sur la poire d'amorçage jusqu'à ce qu'elle durcisse pour alimenter le carburateur en carburant. Diriger la flèche vers le haut lors de l'amorçage.



Côté moteur



Côté réservoir de carburant

Pour modèle États-Unis et Canada

- (1) Ouvrir complètement la vis d'évent du bouchon du réservoir.

⚠ ATTENTION

Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé pour le modèle à deux réservoirs, veiller à ouvrir l'évent du réservoir intégré ainsi que celui du réservoir séparé. Si l'évent du réservoir intégré contenant le carburant est fermé, la dilatation de l'air dans le réservoir due à la chaleur du moteur peut faire dangereusement monter la pression interne du réservoir.

(2) Lorsqu'un réservoir intégré est utilisé

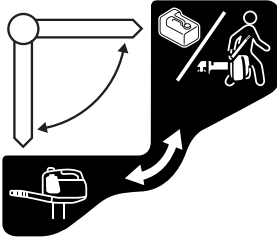
Ouvrir lentement le bouchon de réservoir et libérer complètement la pression interne. Fermer ensuite le bouchon.

Lorsqu'un réservoir séparé est utilisé

Desserrer le bouchon du réservoir jusqu'à ce qu'il entre en contact avec la

languette de sûreté et libère complètement la pression interne. Fermer ensuite le bouchon.

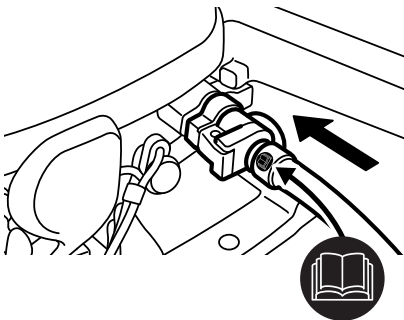
- (3) Placer la manette du robinet de carburant sur le réservoir souhaité.



⚠ ATTENTION

Lorsque le réservoir intégré est utilisé, débrancher le connecteur du flexible de carburant.

- (4) Si un réservoir séparé est utilisé, brancher le connecteur du flexible de carburant sur le moteur et appuyer sur la poire d'amorçage jusqu'à ce qu'elle durcisse pour alimenter le carburateur en carburant. Diriger la flèche vers le haut lors de l'amorçage.



Côté moteur



Côté réservoir de carburant

⚠ ATTENTION

Lorsqu'est utilisé un réservoir de carburant approuvé par l'EPA, utiliser impérativement un ensemble pompe d'amorçage/flexible disposant d'un clapet de régulation du carburant (sur le flexible) ou d'un mécanisme d'étanchéité (dans le connecteur du flexible), comme illustré ci-dessous.

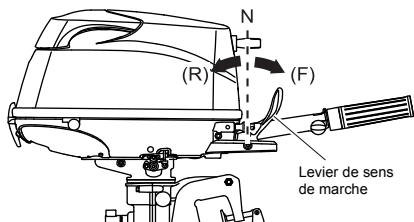
(Le clapet de régulation du carburant et le connecteur muni d'un mécanisme d'étanchéité empêchent le carburant sous pression de pénétrer dans le moteur et de provoquer un débordement du circuit de carburant ou un déversement de carburant.)

<p>Clapet de régulation du carburant du flexible</p>	<p>Mécanisme d'étanchéité du connecteur</p> <p>Identification</p>
--	---

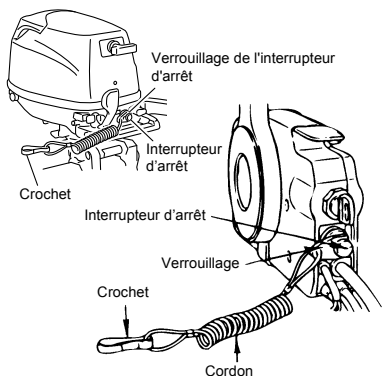
NE PAS utiliser un ensemble pompe d'amorçage/flexible non muni d'un clapet de régulation du carburant ou d'un mécanisme d'étanchéité comme illustré ci-dessous, sous peine de provoquer un débordement du circuit de carburant ou un déversement de carburant.

3. DÉMARRAGE

- (1) Placer le levier de sens de marche au point mort.



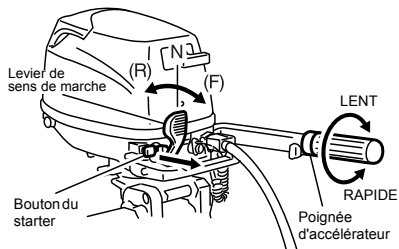
- (2) Fixer le cordon de sécurité coupe-moteur sur une partie sûre du bras ou du vêtement. Installer la plaquette de verrouillage dans l'interrupteur d'arrêt du moteur.



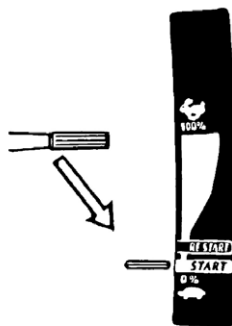
⚠ AVERTISSEMENT

Une activation accidentelle du cordon de sécurité coupe-moteur (en cas de mer forte par exemple) pourrait entraîner la perte d'équilibre des passagers et même leur chute dans l'eau, ou résulter en une perte de puissance par mer, courants ou vents forts. La perte de contrôle lors de l'amarrage est un autre risque potentiel. Afin de minimiser l'activation accidentelle de l'interrupteur d'arrêt d'urgence, le cordon de sécurité coupe-moteur de 500 mm (20") est enroulé et peut être déroulé jusqu'à une longueur maximale de 1 300 mm (51").

- (3) Placer la poignée d'accélérateur en position lente.

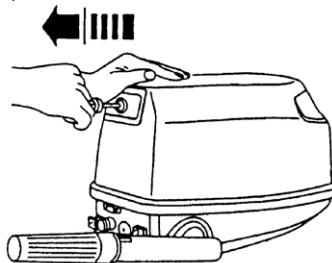


- (4) Tirer le bouton du starter. (Cela n'est pas nécessaire lorsque le moteur est chaud. Si le moteur est chaud, tourner la poignée d'accélérateur jusqu'au repère triangulaire.)



- (5) Tirer doucement la poignée de démarreur jusqu'à sentir une légère résistance (engagement) puis la tirer vivement sans marquer d'arrêt.

Rapidement Lentement



- (6) Lorsque le moteur démarre, enfoncer le bouton du starter (s'il est utilisé).

○ Remarque

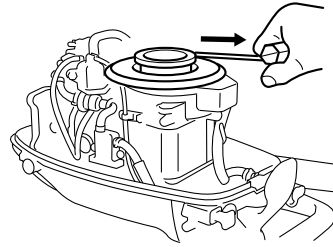
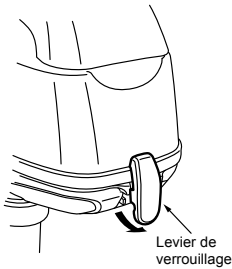
Lors de la mise en température du moteur par temps froid, le cas échéant, régler le bouton du starter en position mi-ouverte.

○ Remarque

Le démarrage en prise du moteur mettra immédiatement l'embarcation en mouvement, pouvant éventuellement provoquer la chute du ou des passagers dans le bateau ou par-dessus bord.

Si le lanceur manuel ne fonctionne pas

- (1) Déposer le capot-moteur supérieur et le lanceur manuel. Enrouler une corde autour de la poulie du démarreur puis tirer d'un coup vif pour démarrer le moteur.
- (2) Utiliser une clé à douilles de 10 mm comme poignée pour la corde.



⚠ ATTENTION

Veiller à ce que les vêtements ou d'autres éléments ne soient pas pris dans les pièces du moteur en rotation.

Afin de prévenir accidents et blessures, ne pas refixer le lanceur manuel lorsque le moteur a été démarré à l'aide de la corde de démarreur d'urgence. Veiller à remettre le capot supérieur en place.

Une fois la rive regagnée, contacter immédiatement un atelier agréé.

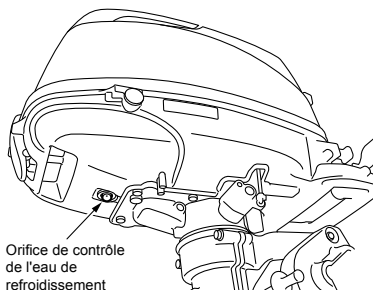
4. MISE EN TEMPÉRATURE DU MOTEUR

Laisser chauffer le moteur à vitesse lente pendant trois minutes environ. Cela permet à l'huile de lubrification de circuler dans toutes les parties du moteur. Le fait de ne pas laisser chauffer le moteur raccourcit sa durée de vie.

Vérifier systématiquement que de l'eau de refroidissement s'écoule de l'orifice prévu à cet effet pendant la mise en température.

⚠ ATTENTION

Si le moteur fonctionne sans que de l'eau ne s'écoule, il est possible qu'il soit en surchauffe.



⚠ ATTENTION

Arrêter immédiatement le moteur en l'absence d'écoulement d'eau de refroidissement par l'orifice prévu à cet effet et vérifier si l'admission d'eau de refroidissement n'est pas obstruée. Le fonctionnement du moteur dans de telles conditions pourrait entraîner une surchauffe et des dommages du moteur. Consulter un concessionnaire agréé si la cause ne peut être déterminée.

Vitesses du moteur

Fonctionnement au ralenti après la mise en température du moteur.

Remarque : en cas de démarrage d'un moteur froid, augmenter la vitesse de ralenti d'environ 300 tr/min pendant plusieurs minutes.

Embrayage enclenché (en prise)	Embrayage désengagé (aucune vitesse enclenchée)
1 100 tr/min	1 300 tr/min

SÉLECTION DE L'HÉLICE

L'hélice doit être sélectionnée de manière à permettre au moteur d'atteindre le régime recommandé lorsque le papillon est complètement ouvert.

Lorsque le papillon est complètement ouvert, la plage de fonctionnement est de :

- 4 cv, 4 500 à 5 000 tr/min ;
- 6 cv, 5 000 à 6 000 tr/min.

Les hélices d'origine sont répertoriées dans le TABLEAU DES HÉLICES de ce guide.

5. MARCHE AVANT ET MARCHE ARRIÈRE

▲ AVERTISSEMENT

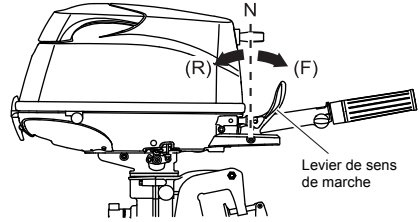
Avant de passer en marche avant ou arrière, vérifier que l'embarcation est correctement amarrée et que le moteur peut être dirigé complètement vers la droite et vers la gauche. Confirmer que personne ne nage à l'avant ou à l'arrière de l'embarcation.

▲ AVERTISSEMENT

- Attacher l'autre extrémité du cordon de sécurité coupe-moteur aux vêtements ou au bras de l'opérateur et le maintenir attaché pendant toute la navigation.
- Ne pas attacher le cordon à une partie de vêtement qui pourrait aisément se déchirer à la moindre traction.
- Placer le cordon de manière à ce qu'il ne se prenne pas dans un objet quelconque à la moindre traction.
- Veiller à ne pas tirer sur le cordon de sécurité coupe-moteur par inadvertance durant la navigation. L'arrêt accidentel du moteur peut entraîner une perte de contrôle du moteur. L'interruption brusque de la puissance fournie par le moteur peut provoquer la chute du ou des passagers dans le bateau ou par-dessus bord.

○ Remarque

En marche arrière, ne pas inutilement augmenter le régime moteur.



▲ AVERTISSEMENT

De graves dommages et des blessures corporelles peuvent survenir en cas de changement de sens de marche à vitesse élevée.

Le moteur doit être en position de ralenti lent avant toute tentative de changement de sens de marche.

■ Marche avant

Tourner la poignée d'accélérateur pour réduire le régime moteur. Lorsque le moteur atteint la vitesse destinée à la pêche à la traîne (ou le ralenti), tirer rapidement le levier de sens de marche vers la marche avant.

■ Marche arrière

Réduire le régime moteur. Lorsque le moteur atteint la vitesse destinée à la pêche à la traîne (ou le ralenti), pousser rapidement le levier de sens de marche vers la marche arrière.

▲ AVERTISSEMENT

Avant de changer de sens de marche, confirmer que personne ne nage à l'avant ou à l'arrière de l'embarcation et qu'il n'y a aucun obstacle.

⚠ ATTENTION

Veiller à bien faire chauffer le moteur avant de commencer à naviguer. Faire fonctionner un moteur à froid risque de l'endommager.

○ Remarque

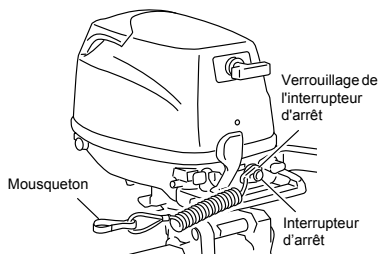
Il est possible que le régime de ralenti soit plus élevé pendant la mise en température du moteur. Si la marche avant ou arrière est passée pendant la mise en température du moteur, il peut être difficile de revenir au point mort. Dans un tel cas, arrêter le moteur, passer au point mort et redémarrer le moteur pour le laisser chauffer.

○ Remarque

De fréquents passages en marche avant ou arrière peuvent accélérer l'usure ou la dégradation des pièces. Dans ce cas, vidanger l'huile pour engrenages plus tôt que spécifié.

6

6. ARRÊT



- (1) Tourner la poignée d'accélérateur vers la position lente.
- (2) Placer le levier de sens de marche au point mort.
Faire fonctionner le moteur au ralenti pendant 2 à 3 minutes s'il a fonctionné à plein régime auparavant.
- (3) Enfoncer l'interrupteur d'arrêt pour couper le moteur ou enclencher le verrouillage de l'interrupteur d'arrêt.

⚠ AVERTISSEMENT

- Ne pas passer en marche arrière durant le déjaugage, sous peine de perdre le contrôle de l'embarcation et d'entraîner de graves blessures corporelles, d'entraîner la submersion du bateau et/ou d'endommager la coque.
- Ne pas passer en marche arrière durant la navigation, sous peine de perdre le contrôle de l'embarcation et d'entraîner la chute du ou des passagers dans le bateau ou par-dessus bord. Outre les éventuelles graves blessures corporelles, le système de direction et/ou le système de changement de sens de marche risquent d'être endommagés.

○ Remarques

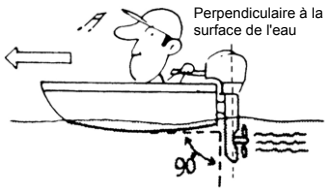
- Après avoir arrêté le moteur, fermer la vis d'évent du bouchon du réservoir.
- Débrancher le connecteur du flexible de carburant du moteur ou du réservoir.

7. ANGLE D'ASSIETTE

L'angle d'assiette du moteur hors-bord peut être ajusté de manière à correspondre à l'angle du tableau arrière de la coque et aux conditions de charge. Choisir un angle d'assiette approprié qui permettra à la plaque antivibration de fonctionner parallèlement à la surface de l'eau durant la navigation.

■ Angle d'assiette approprié

La position de la tige de poussée (ou du bouton pré réglé) est correcte si la coque est horizontale durant la navigation.



■ Angle d'assiette inapproprié

Régler la tige de poussée (ou le bouton pré réglé) plus bas si l'étrave est au-dessus de l'horizontale.



Remarque : la tige de poussée correspond aux modèles R et TE, le bouton pré réglé au modèle EL.

▲ AVERTISSEMENT

- Ne pas mettre les mains ou les doigts entre le corps du moteur et le support de fixation afin d'éviter les blessures en cas de chute du corps du moteur.
- Une position d'assiette inadéquate peut conduire à une perte de contrôle. Lorsqu'une position d'assiette est testée, commencer par manœuvrer le bateau à vitesse lente pour vérifier qu'il peut être contrôlé en toute sécurité.

▲ AVERTISSEMENT

Une assiette trop haute ou trop basse peut entraîner un fonctionnement instable de l'embarcation, et donc des difficultés à la diriger et des accidents durant la navigation.

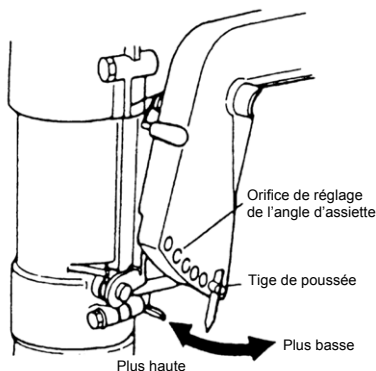
- Ne pas naviguer à grande vitesse si une position d'assiette inadéquate est suspectée. Arrêter le bateau et réajuster l'angle d'assiette avant de poursuivre la navigation.

■ Angle d'assiette inapproprié

Régler la tige de poussée (ou le bouton pré réglé) plus haut si l'étrave est en dessous de l'horizontale.



- (1) Arrêter le moteur.
- (2) Faire passer le moteur au point mort.
- (3) Soulever le moteur jusqu'à la position de relevage.
- (4) Modifier la position de la tige de poussée.
- (5) Abaisser doucement le moteur hors-bord.



⚠ AVERTISSEMENT

- Ne pas mettre les mains ou les doigts entre le corps du moteur et le support de fixation afin d'éviter les blessures en cas de chute du corps du moteur.
- Une position d'assiette inadéquate peut conduire à une perte de contrôle. Lorsqu'une position d'assiette est testée, commencer par manœuvrer le bateau à vitesse lente pour vérifier qu'il peut être contrôlé en toute sécurité.

⚠ AVERTISSEMENT

Une assiette trop haute ou trop basse peut entraîner un fonctionnement instable de l'embarcation, et donc des difficultés à la diriger et des accidents durant la navigation.

- Ne pas naviguer à grande vitesse si une position d'assiette inadéquate est suspectée. Arrêter le bateau et réajuster l'angle d'assiette avant de poursuivre la navigation.

○ Remarque

Arrêter le moteur avant d'ajuster l'angle d'assiette.

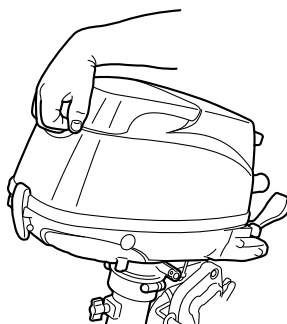
8. RELEVAGE, ABaisseMENT ET NAVIGATION EN EAUX PEU PROFONDES

⚠ AVERTISSEMENT

Lors du relevage ou de l'abaissement, veiller à ne pas placer les mains entre le support pivotant et le support arrière. Veiller à abaisser lentement le moteur.

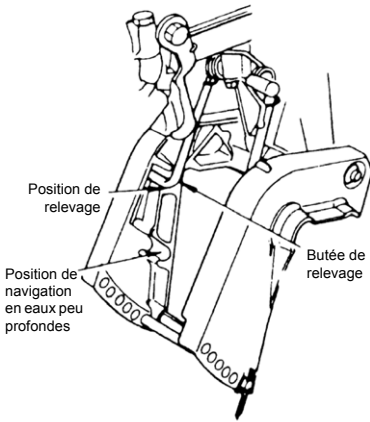
○ Remarque

Arrêter le moteur avant de procéder au relevage.



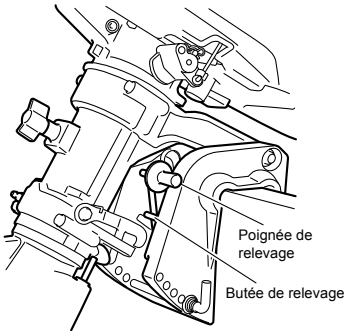
■ Relevage

Le levier de sens de marche étant en marche avant, relever complètement le moteur vers soi en maintenant la poignée de relevage placée à l'arrière du capot supérieur. Abaisser légèrement le moteur pour le verrouiller en position relevée.



■ Abaissement

Relever légèrement le moteur et tirer la poignée de relevage vers soi pour libérer le verrouillage du relevage. Abaisser ensuite légèrement le moteur.



▲ AVERTISSEMENT

- Ne pas mettre les mains ou les doigts entre le corps du moteur et le support de fixation afin d'éviter les blessures en cas de chute du corps du moteur.
- Lorsque le moteur est maintenu relevé pendant quelques minutes, veiller à débrancher le flexible de carburant ou à fermer le robinet de carburant, afin d'éviter toute fuite qui pourrait prendre feu.

▲ ATTENTION

Ne pas relever le moteur alors qu'il fonctionne, sous peine de l'endommager en raison d'une surchauffe due à un manque d'eau de refroidissement.

9. NAVIGATION EN EAUX PEU PROFONDES

▲ AVERTISSEMENT

En cas de navigation en eaux peu profondes, veiller à ne pas placer les mains entre le support pivotant et le support arrière. Veiller à abaisser lentement le moteur.

○ Remarque

Ralentir à la vitesse prévue pour la pêche à la traîne et passer au point mort avant d'activer le dispositif de navigation en eaux peu profondes.

⚠ AVERTISSEMENT

- Naviguer à la vitesse la plus faible possible lorsque le dispositif de navigation en eaux peu profondes est utilisé.
- Le verrouillage de relevage est désactivé lorsque le dispositif de navigation en eaux peu profondes est enclenché.
- Lors de la navigation en eaux peu profondes, veiller à ne pas heurter le fond du cours d'eau, ou l'hélice risque d'être propulsée hors de l'eau et d'entraîner une perte de contrôle.

⚠ ATTENTION

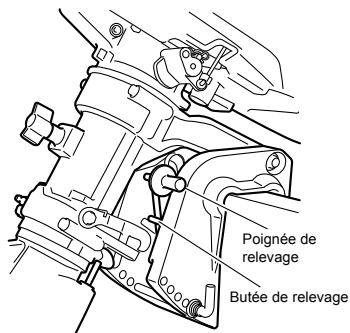
Lorsque le dispositif de navigation en eaux peu profondes est enclenché, ne pas utiliser la marche arrière. Faire fonctionner le moteur à vitesse lente et maintenir la prise d'eau de refroidissement immergée.

■ Position de navigation en eaux peu profondes

Le levier de sens de marche étant en marche avant, relever lentement le moteur, jusqu'à environ 40° puis l'abaisser ; il se placera automatiquement à l'angle de navigation en eaux peu profondes.

■ Abaissement depuis la position de navigation en eaux peu profondes

Relever le moteur d'environ 15° puis tirer la poignée de relevage vers soi et abaisser lentement le moteur jusqu'à la position de fonctionnement normale.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne pas relever ou abaisser le moteur hors-bord lorsque des nageurs ou des passagers sont à proximité afin d'éviter qu'ils ne soient piégés entre le corps du moteur et le support de fixation si le corps du moteur venait à retomber.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque le moteur est maintenu relevé pendant quelques minutes, veiller à débrancher le flexible de carburant ou à fermer le robinet de carburant, afin d'éviter toute fuite qui pourrait prendre feu.

⚠ ATTENTION

Ne pas relever le moteur alors qu'il est en fonctionnement car il ne sera plus alimenté en eau de refroidissement, ce qui pourrait entraîner un grippage par surchauffe.

○ Remarque**Uniquement pour les États-Unis****Haute altitude :**

Lorsque le moteur fonctionne à des altitudes élevées, il peut s'avérer nécessaire d'installer un kit haute altitude. Sinon, il est possible que les émissions et la consommation de carburant augmentent et que les performances diminuent. Se reporter aux Informations sur la garantie du produit pour de plus amples informations.

DÉPOSE ET TRANSPORT DU MOTEUR HORS-BORD

1. DÉPOSE DU MOTEUR HORS-BORD

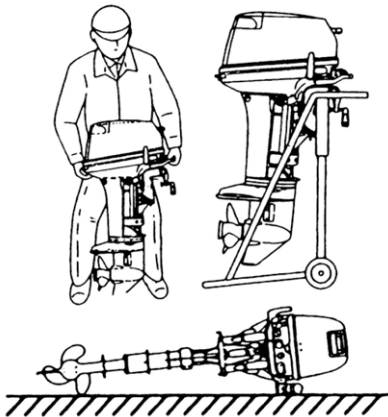
- (1) Arrêter le moteur.
- (2) Débrancher le connecteur du flexible de carburant, les câbles de la commande à distance et les cordons de la batterie du moteur.
- (3) Retirer le moteur de l'embarcation et vidanger complètement l'eau du boîtier d'engrenages.

⚠ ATTENTION

Le moteur est susceptible d'être chaud immédiatement après avoir fonctionné et, en cas de contact, pourrait provoquer des brûlures. Laisser le moteur refroidir avant de tenter de le transporter.

2. TRANSPORT DU MOTEUR HORS-BORD

Maintenir le moteur en position verticale.



⚠ AVERTISSEMENT

- Fermer la vis d'évent du réservoir et le robinet de carburant avant de transporter ou de remiser le moteur et le réservoir afin d'éviter toute fuite de carburant qui pourrait prendre feu.
- Protéger le moteur contre les chocs lors du transport. Ce peut être une cause de rupture.

3. REMISAGE DU MOTEUR HORS-BORD

Le moteur hors-bord doit être stocké en position verticale.

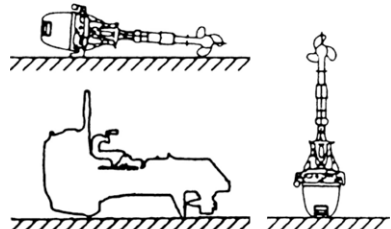
○ Remarque

S'il doit être couché, veiller à ce que la barre soit dirigée vers le bas, comme illustré ci-dessus.

Surélever le bloc moteur de quelques centimètres pour le transport et afin d'éviter tout écoulement d'huile.

⚠ ATTENTION

Ne transporter ou remiser le moteur dans aucune des positions décrites ci-dessous, sous peine de dommages du moteur ou matériels résultant de fuites d'huile.



TRANSPORT SUR REMORQUE

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas passer sous le moteur hors-bord relevé même s'il est soutenu par la barre de support car une chute accidentelle du moteur pourrait causer de graves blessures corporelles.

⚠ AVERTISSEMENT

Fermer la vis d'évent du réservoir et le robinet de carburant avant de transporter ou de remiser le moteur et le réservoir afin d'éviter toute fuite de carburant qui pourrait prendre feu.

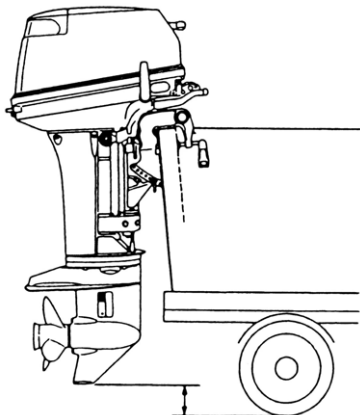
⚠ AVERTISSEMENT

Lors du déballage du moteur ou de son retrait de l'embarcation, ne jamais retirer le levier de verrouillage. Si le levier est retiré, le support de fixation n'est plus fixé et peut très facilement revenir violemment en position de relevage.

⚠ ATTENTION

Lors du transport sur remorque, le moteur hors-bord doit être en position verticale (de fonctionnement normale) et totalement abaissé. Le transport sur remorque en position relevée risque d'endommager le moteur, l'embarcation, etc.

Si le transport sur remorque du moteur totalement abaissé n'est pas possible (le talon du boîtier d'engrenages étant trop proche de la route en position verticale), fixer soigneusement le moteur en position relevé à l'aide d'un dispositif prévu à cet effet.



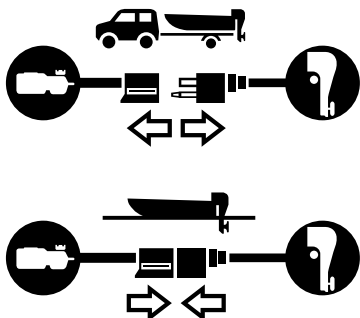
A : la distance au sol doit être suffisante.

⚠ ATTENTION

Le dispositif de support de relevage fourni sur le moteur hors-bord n'est pas prévu pour le remorquage. Il est destiné à soutenir le moteur lorsque le bateau est mis à quai, mis au sec, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

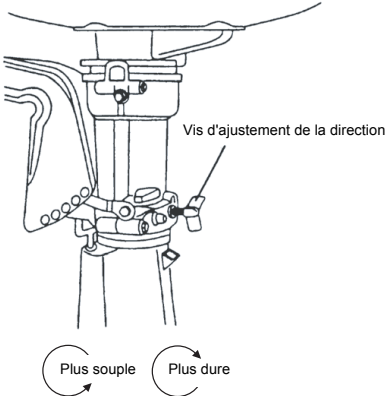
Débrancher le connecteur du flexible de carburant, sauf lorsque le moteur tourne. Les fuites de carburant présentent un risque d'incendie ou d'explosion, qui peuvent provoquer de graves blessures ou la mort.



RÉGLAGE

1. FRICTION DE DIRECTION

La friction de direction peut être ajustée selon la préférence de l'opérateur ; il suffit pour cela d'utiliser la vis d'ajustement.

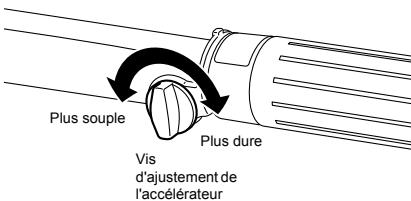


○ Remarque

La vis d'ajustement de la direction sert à régler le degré de friction de la direction et non à la fixer. Un serrage excessif de la vis risque d'endommager le support pivotant.

2. POIGNÉE D'ACCÉLÉRATEUR

La force nécessaire pour faire tourner la poignée d'accélérateur peut être ajustée avec la vis prévue à cet effet.



⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas trop serrer la poignée d'accélérateur ou le dispositif de tension de la commande à distance, sous peine de rendre tout mouvement difficile, résultant en une perte de contrôle susceptible de provoquer un accident et de graves blessures.

INSPECTION ET MAINTENANCE

Entretien du moteur hors-bord

Afin de maintenir le moteur en parfait état de fonctionnement, il est très important d'effectuer un entretien quotidien et périodique comme suggéré dans les calendriers d'entretien qui suivent.

ATTENTION

- La sécurité de l'opérateur et de ses passagers dépend de la qualité de l'entretien effectué sur le moteur hors-bord. Respecter scrupuleusement les procédures d'inspection et d'entretien décrites dans cette section.
- Les intervalles d'entretien indiqués dans la liste de contrôle s'appliquent à un moteur hors-bord en conditions d'utilisation normale. Si le moteur est utilisé dans des conditions extrêmes telles qu'un usage fréquent à pleins gaz ou en eaux saumâtres ou usage commercial, l'entretien doit être effectué plus souvent. En cas de doute, demander conseil à son concessionnaire.
- Nous recommandons vivement l'utilisation exclusive de pièces de rechange d'origine. Les dommages causés au moteur découlant de l'utilisation de pièces autres que celles d'origine ne sont pas couverts par la garantie.

Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)

Les réglementations de l'EPA concernent les émissions polluantes des moteurs hors-bord neufs. Tous les moteurs neufs fabriqués par nos soins sont certifiés par l'EPA comme conformes aux réglementations. Cette certification dépend de normes établies par l'usine. Par conséquent, les spécifications établies par l'usine doivent être respectées lors de l'entretien ou de l'ajustement des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. *L'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions peut être effectué par tout établissement ou technicien de réparation de moteurs à allumage par étincelle.*

1. INSPECTION QUOTIDIENNE

Effectuer les vérifications suivantes avant et après utilisation.

AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser le moteur hors-bord si une anomalie quelconque est détectée au cours des contrôles préalables, sous peine de graves détériorations du moteur ou de blessures corporelles graves.

Description	Points à vérifier	Solution
Circuit de carburant	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier la quantité de carburant dans le réservoir. ● Vérifier l'absence de débris ou d'eau dans les filtres à carburant. ● Vérifier que les flexibles en caoutchouc ne fuient pas. 	Faire l'appoint Nettoyer ou remplacer Remplacer
Réservoir de carburant et bouchon	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que le bouchon de réservoir n'est pas fêlé ou endommagé et ne fuit pas. ● Vérifier que la garniture et l'attache ne sont pas fêlées ou endommagées. ● Vérifier l'absence de fuite, bouchon complètement fermé. ● Vérifier l'encliquetage. 	Remplacer Remplacer Remplacer Remplacer
Huile moteur	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier le niveau d'huile 	Remplir jusqu'au repère de supérieur de la jauge
Équipement électrique	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que l'interrupteur principal fonctionne normalement. ● Vérifier que le niveau d'électrolyte et la gravité spécifique de la batterie sont normaux. ● Vérifier que les bornes de la batterie ne sont pas desserrées. ● Vérifier que l'interrupteur d'arrêt fonctionne normalement et confirmer que la plaquette de verrouillage est en place. ● Vérifier les cordons à la recherche de connexions desserrées ou de dommages. ● Vérifier que les bougies ne sont pas sales, usées ou calaminées. 	Remplacer Faire l'appoint ou recharger Resserrer Réparer ou remplacer Corriger ou remplacer Nettoyer ou remplacer
Circuit d'accélération	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que la tringlerie du carburateur fonctionne normalement lorsque la poignée d'accélérateur est actionnée. 	Corriger
Lanceur manuel	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que la corde n'est pas usée et effilochée. ● Vérifier que la crémaillère est bien engagée. 	Remplacer Corriger ou remplacer
Embrayage et système d'hélice	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que l'embrayage s'enclenche correctement après que le levier de sens de marche est actionné. ● Inspecter visuellement l'hélice à la recherche de pales tordues ou détériorées. ● Vérifier le serrage de l'écrou de l'hélice et la présence de la goupille fendue. 	Ajuster Remplacer
Installation du moteur	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier tous les boulons maintenant le moteur sur l'embarcation. ● Vérifier l'installation de la tige de poussée. 	Serrer
Eau de refroidissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que l'eau de refroidissement s'écoule par l'orifice prévu à cet effet après le démarrage du moteur. 	Réparer
Outils et pièces de rechange	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier la disponibilité des outils et pièces détachées pour le remplacement des bougies, de l'hélice, etc. ● Vérifier de disposer de la corde de rechange. 	
Dispositifs de direction	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier le fonctionnement de la barre. 	Réparer
Autres pièces	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifier que l'anode est correctement installée. ● Vérifier que l'anode n'est pas corrodée et déformée. 	Réparer si nécessaire Remplacer

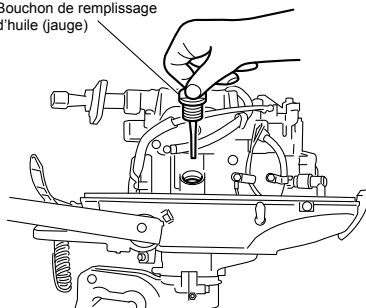
Gestion de l'huile moteur

Un niveau d'huile bas réduit considérablement la durée de vie du moteur.

■ Vérification du niveau d'huile

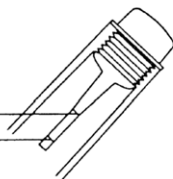
- (1) Arrêter le moteur et le mettre en position verticale.
- (2) Déposer le capot supérieur.
- (3) Retirer le bouchon de remplissage.
- (4) Essuyer, à l'aide d'un chiffon propre, l'huile sur la jauge.
- (5) Enfoncer entièrement la jauge dans l'ouverture du bouchon de remplissage.
- (6) Ressortir la jauge et vérifier le niveau d'huile.
- (7) Remettre la jauge en place dans l'ouverture du bouchon de remplissage.

Bouchon de remplissage d'huile (jauge)



Niveau haut 450 ml

Niveau bas 350 ml



○ Remarque

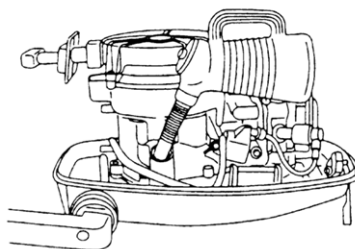
Le niveau d'huile doit être vérifié quand le moteur est froid.

○ Remarque

Consulter un concessionnaire agréé si l'huile moteur est de couleur laiteuse ou semble contaminée.

■ Appoint d'huile moteur

Si le niveau d'huile est bas ou au niveau du repère inférieur, ajouter de l'huile recommandée jusqu'à repère supérieur de la jauge.



▲ ATTENTION

- Ne pas ajouter d'huile moteur de marque ou de grade autre que celle existante. En cas d'ajout accidentel d'une huile moteur de marque ou grade autre, vidanger toute l'huile et s'adresser au concessionnaire pour traitement.
- Si un liquide autre que de l'huile moteur (essence notamment) est versé dans le carter d'huile, vidanger le carter et s'adresser au concessionnaire pour traitement.
- Lors de l'appoint d'huile moteur, veiller à ne pas laisser pénétrer de matières étrangères dans le carter d'huile, notamment poussière et eau.
- En cas de débordement, essayer immédiatement le puits de remplissage d'huile.
- Ne pas rajouter d'huile moteur au-delà de la limite supérieure. En cas de remplissage excessif, retirer de l'huile jusqu'à la limite supérieure. Si l'huile moteur est au-dessus de la limite supérieure, elle peut fuir et endommager le moteur.

Lavage du moteur hors-bord

Si le moteur est utilisé dans des eaux salées, saumâtres ou très acides, utiliser de l'eau douce pour éliminer le sel, les produits chimiques ou la boue à l'extérieur du moteur et dans le passage de l'eau de refroidissement après chaque navigation ou avant de remiser le moteur pour une longue période. Avant de procéder au rinçage, déposer l'hélice et le support de poussée de marche avant.

⚠ ATTENTION

Vérifier que le passage de l'eau de refroidissement n'est pas obstrué, afin d'éviter toute surchauffe du moteur et l'apparition de problèmes.

○ Remarque

Il est recommandé de contrôler les propriétés chimiques de l'eau dans laquelle le moteur hors-bord est régulièrement utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT

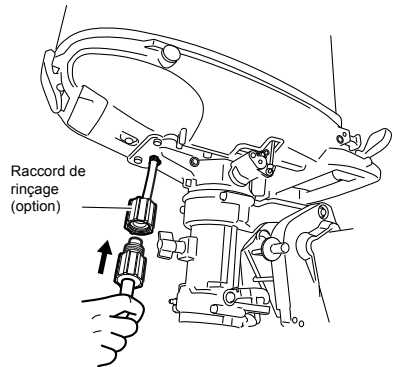
Ne pas démarrer le moteur sans déposer l'hélice, celle-ci pouvant causer des blessures corporelles lorsqu'elle est en rotation.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais démarrer le moteur à l'intérieur ou dans un espace qui n'est pas bien ventilé. Les gaz d'échappement contiennent du monoxyde de carbone, gaz incolore et inodore qui peut être mortel s'il est inhalé même brièvement.

■ Raccord de rinçage

- (1) Déposer l'hélice (cf. Remplacement de l'hélice). Retirer le bouchon d'eau du moteur ainsi que la vis du raccord de rinçage.
- (2) Brancher un tuyau sur le raccord de rinçage. Ouvrir le robinet d'eau et ajuster le débit. (Veiller à obturer, avec du ruban adhésif, l'entrée d'eau située dans le boîtier d'engrenages.)
- (3) Démarrer le moteur, le mettre au point mort et le faire fonctionner au ralenti.
- (4) Voir si de l'eau s'écoule sans interruption de l'indicateur de la pompe à eau. Continuer à rincer le moteur pendant 3 à 5 minutes, en surveillant en permanence l'alimentation en eau.
- (5) Arrêter le moteur, fermer le robinet d'eau et retirer le raccord de rinçage ainsi que le ruban adhésif. Remettre l'hélice en place.



⚠ ATTENTION

Maintenir le moteur au ralenti pendant le rinçage.

Remplacement de l'hélice

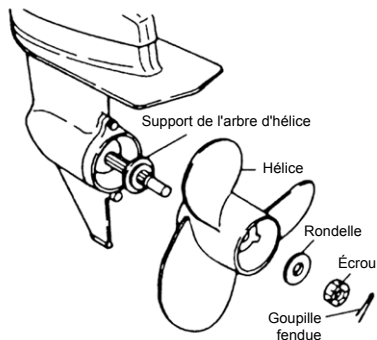
Une hélice usée ou tordue réduira les performances du moteur et entraînera des problèmes.

Avant de déposer l'hélice, retirer les capuchons des bougies afin d'éviter toute blessure corporelle.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas commencer la procédure de dépose et d'installation de l'hélice avec les capuchons en place, la marche avant ou arrière engagée, l'interrupteur principal sur une position autre que celle d'arrêt, le cordon de sécurité coupe-moteur fixé à l'interrupteur et la clé du démarreur en place ; le moteur pourrait en effet démarrer par accident et provoquer de graves blessures. Débrancher le câble de la batterie si possible.

- (1) Retirer la goupille fendue ainsi que l'écrou et la rondelle de l'hélice.
- (2) Retirer l'hélice et le support de poussée.
- (3) Appliquer de la graisse recommandée sur l'arbre d'hélice avant d'installer une hélice neuve.
- (4) Mettre en place le support de poussée, l'hélice, la rondelle et l'écrou sur l'arbre.
- (5) Mettre, dans l'orifice de l'écrou, une goupille fendue neuve, et la tordre.



⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas soutenir l'hélice à la main lors du serrage ou desserrage de l'écrou de l'hélice. Placer un morceau de bois entre la pale de l'hélice et la plaque antiventilation pour maintenir l'hélice.

⚠ ATTENTION

- Ne pas mettre l'hélice en place sans le support de poussée, sous peine d'endommager le bossage de l'hélice.
- Ne pas réutiliser la goupille fendue.
- Après avoir installé la goupille fendue, la faire passer de part et d'autre pour éviter qu'elle ne tombe, ce qui pourrait entraîner le détachement de l'hélice en cours de fonctionnement.

Remplacement des bougies

AVERTISSEMENT

- Ne pas réutiliser une bougie fêlée ou dont l'isolation est endommagée susceptible de fuir, ce qui pourrait entraîner un choc électrique, une explosion et/ou un incendie.
- Ne pas toucher les bougies immédiatement après avoir arrêté le moteur car elles sont chaudes et pourraient provoquer de graves brûlures. Laisser d'abord refroidir le moteur.

Si la ou les bougies sont encrassées, calaminées ou usées, elles doivent être remplacées.

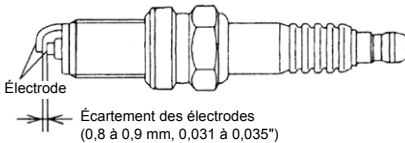
Lors de la réutilisation des bougies, retirer la saleté des électrodes et ajuster l'écartement des électrodes conformément aux spécifications.

○ Remarque

Lors de l'inspection de la bougie, nettoyer systématiquement la surface du joint et utiliser un joint neuf. Éliminer éventuellement la saleté des filetages et visser la bougie au couple approprié.

- (1) Arrêter le moteur.
- (2) Déposer le capot supérieur.
- (3) Retirer les capuchons des bougies.
- (4) Déposer les bougies en les tournant dans le sens antihoraire à l'aide d'une clé à douilles 5/8" et d'un manche.

Utiliser la bougie NGK DCPR-6E.



- (5) Fixer la bougie et serrer au couple spécifié.

○ Remarque

○ Couple de la bougie :

18,0 Nm (13,3 lb-pi) (1,84 kgf-m)

En l'absence de clé dynamométrique lors de la mise en place de la bougie, la serrer à la main puis rajouter 1/4 à 1/2 tour. Serrer la bougie au couple approprié avec une clé dynamométrique dès que possible.

Remplacement de l'anode

Une anode sacrificielle protège le moteur hors-bord de la corrosion galvanique.

L'anode se trouve sur le boîtier d'engrenages et le cylindre. Lorsque l'anode est érodée de plus des 2/3, la remplacer.

○ Remarques

- Ne jamais graisser ni peindre l'anode.
- À chaque inspection, resserrer le boulon de fixation de l'anode car il est susceptible de subir une corrosion électrolytique.

2. INSPECTION PÉRIODIQUE

Il est important d'inspecter et d'entretenir régulièrement le moteur hors-bord. À chaque intervalle mentionné dans le tableau ci-dessous, veiller à effectuer l'intervention indiquée. Les intervalles d'entretien doivent être déterminés en fonction du nombre d'heures ou de mois d'utilisation, selon celui qui survient en premier.

Description		Intervalles d'inspection				Procédure d'inspection	Remarques
		Premières 20 h ou premier mois	Toutes les 50 h ou tous les 3 mois	Toutes les 100 h ou tous les 6 mois	Toutes les 200 heures ou tous les ans		
Circuit de carburant	Carburateur *1			○	○	Démonter complètement, nettoyer et ajuster	
	Filtre à carburant	○	○	○	○	Vérifier et nettoyer ou remplacer si nécessaire	Cartouche complète
	Conduites/flexibles *2	○	○	○	○	Vérifier et nettoyer ou remplacer si nécessaire	
	Réservoir de carburant *2	○		○	○	Nettoyer	
	Bouchon de réservoir de carburant *2	○	○	○	○	Vérifier et nettoyer ou remplacer si nécessaire	
	Pompe à carburant *1	○	○	○	○	Vérifier et nettoyer ou remplacer si nécessaire	Démonter et vérifier toutes les 300 h
Allumage	Bougie	○		○	○	Vérifier les écarts Éliminer le calaminage ou remplacer si nécessaire	0,8-0,9 mm (0,031-0,035")
	Avance à l'allumage	○		○	○	Vérifier la séquence	
Système de démarrage	Corde de démarreur	○	○	○	○	Vérifier l'usure ou l'effilochage	
Moteur	Huile moteur	Remplacer ○		Remplacer ○	Remplacer ○	Remplacer si nécessaire	
	Jeu des soupapes *1	○		○	○	Vérifier et ajuster	
	Thermostat *1			○	○	Remplacer si nécessaire	
Unité inférieure	Hélice	○	○	○	○	Vérifier que les pales ne sont pas tordues, endommagées ou usées	
	Huile pour engrenages	Remplacer ○		Remplacer ○	Remplacer ○	Vidanger ou faire l'appoint et vérifier les fuites d'eau	195 ml (6,6 fl.oz)
	Pompe à eau *1		○	○	○	Vérifier qu'elle n'est pas usée ou endommagée	Remplacer la turbine tous les 12 mois
Système d'alarme *1			○	○	○	Vérifier le fonctionnement	
Boulons et écrous		○	○	○	○	Resserrer	
Pièces coulissantes et en rotation. Graisseurs		○	○	○	○	Appliquer et injecter de la graisse	
Équipement extérieur		○	○	○	○	Vérifier l'absence de corrosion	
Anode			○	○	○	Vérifier que l'anode n'est pas corrodée et déformée	Remplacer si nécessaire

*1 Intervention à effectuer par le concessionnaire.

*2 Aux États-Unis, utiliser impérativement une pièce approuvée par l'EPA (cf. p. 16- 17).

○ Remarque

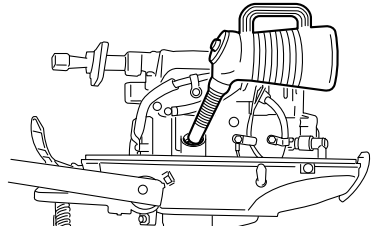
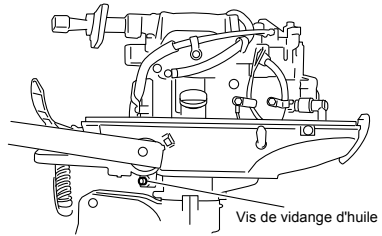
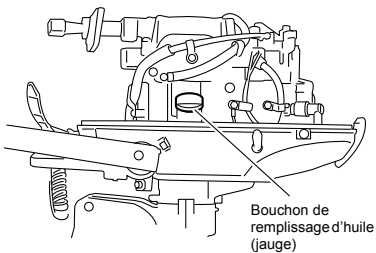
Le moteur hors-bord doit être soumis à une inspection soignée et complète à 300 heures. C'est le meilleur moyen pour mener à bien les principales procédures d'entretien.

Vidange de l'huile moteur

L'huile moteur mélangée à de la poussière et de l'eau raccourcit considérablement la durée de vie du moteur.

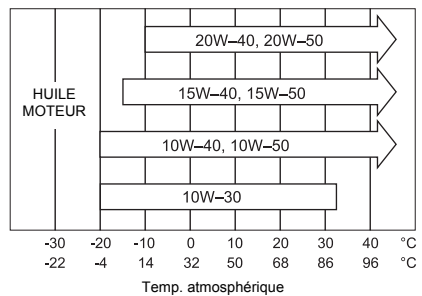
Pour vidanger l'huile moteur :

- (1) Arrêter le moteur et le mettre en position verticale.
- (2) Retirer le capot-moteur supérieur et le bouchon de remplissage d'huile. Laisser le moteur refroidir.
- (3) Placer une cuvette sous la vis de vidange d'huile.
- (4) Retirer la vis de vidange d'huile et vidanger complètement l'huile du moteur.
- (5) Serrer la vis.
- (6) Remplir le moteur, par l'orifice de remplissage, d'huile recommandée (cf. tableau ci-après) jusqu'au repère de supérieur de la jauge.
- (7) Serrer le bouchon de remplissage.



Utiliser exclusivement de l'huile pour moteur 4 temps de qualité supérieure afin de garantir la performance et une durée de vie prolongée du moteur.

Utiliser les huiles portant la classification SF, SG, SH ou SJ de l'API. Sélectionner la viscosité appropriée en fonction de la température atmosphérique (cf. tableau ci-dessus).



Il est également possible d'utiliser l'huile pour moteur hors-bord 4 temps certifiée FC-W par la NMMA.

10W-30 : est recommandée pour toutes les températures.

25W-40 : peut être utilisée à des températures inférieures à 4 °C.

⚠ ATTENTION

L'utilisation d'huiles qui ne respectent pas ces exigences résultera en une durée de vie réduite du moteur, entre autres problèmes.

⚠ ATTENTION

L'opérateur risque d'être blessé en raison des températures élevées s'il fait l'appoint d'huile juste après l'arrêt du moteur. La vidange de l'huile moteur doit être effectuée une fois le moteur refroidi.

⚠ ATTENTION

- Ne pas mettre trop d'huile sous peine d'entraîner des fuites et/ou d'endommager le moteur. Si le niveau d'huile est au-dessus des repères de limite maximum de la jauge, retirer de l'huile pour passer en-dessous de la limite maximum.
- Veiller à ce que le moteur soit en position verticale et de niveau lors de la vérification ou de la vidange de l'huile.
- Arrêter immédiatement le moteur si le témoin d'avertissement de basse pression d'huile est allumé ou si une fuite d'huile est détectée, afin de ne pas gravement endommager le moteur. Consulter un concessionnaire.

○ Remarques

- Si de l'eau est découverte dans l'huile moteur, qui devient blanche laiteuse, consulter un concessionnaire.
- Si l'huile moteur est contaminée par du carburant et émet de fortes odeurs de carburant, consulter un concessionnaire.

Nettoyage des filtres à carburant et du réservoir

Des filtres à carburant sont fournis à l'intérieur du réservoir de carburant et du moteur.

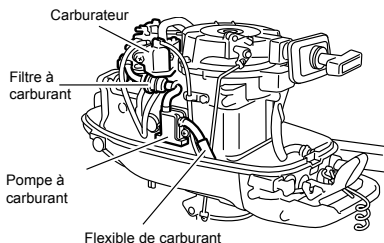
⚠ AVERTISSEMENT

L'essence et ses vapeurs sont extrêmement inflammables et peuvent être explosives.

- Ne pas démarrer cette procédure lorsque le moteur est fonctionnant ou chaud, même après l'avoir arrêté.
- Placer le filtre à distance de toute source d'inflammation, notamment étincelles ou flammes nues.
- Essuyer immédiatement les éventuels débordements d'essence.
- Mettre en place le filtre ainsi que tous les éléments qui y sont associés afin d'éviter toute fuite susceptible d'entraîner un incendie ou une explosion.
- Vérifier régulièrement que le circuit de carburant ne fuit pas.
- Contacter un concessionnaire agréé pour l'entretien du circuit de carburant. Toute intervention effectuée par une personne non qualifiée risque d'endommager le moteur.

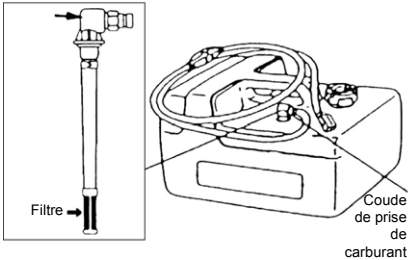
■ Filtre à carburant (pour moteur)

- (1) Remplacer le filtre fourni à l'intérieur du capot du moteur s'il y a de l'eau ou des saletés.



■ Filtre à carburant (pour réservoir de carburant)

Desserrer le coude de prise de carburant illustré à gauche, le retirer et nettoyer le filtre à carburant.



■ Réservoir de carburant

La présence d'eau ou de saletés dans le réservoir de carburant peut affecter les performances du moteur.

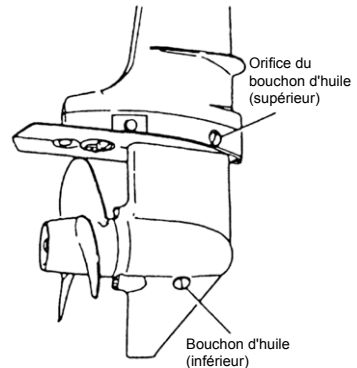
Vérifier et nettoyer le réservoir à intervalles spécifiques ou après une longue période de remisage du moteur (plus de trois mois).

Vidange de l'huile pour engrenages

▲ AVERTISSEMENT

- Veiller à ce que le moteur soit fixé au tableau arrière ou au support d'entretien car une chute accidentelle du moteur pourrait provoquer de graves blessures corporelles.
- Veiller à verrouiller le moteur s'il est relevé car une chute accidentelle du moteur pourrait causer de graves blessures corporelles.
- Ne pas passer sous le moteur hors-bord relevé et verrouillé car une chute accidentelle du moteur pourrait causer de graves blessures corporelles.

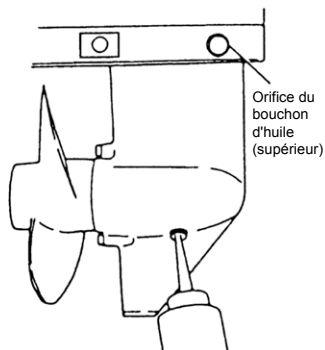
- (1) Retirer les bouchons de vidange (supérieur et inférieur) et vidanger complètement l'huile pour engrenages dans une cuvette.



- (2) Introduire l'embout du tube d'huile dans l'orifice du bouchon d'huile inférieur et remplir d'huile pour engrenages en appuyant sur le tube jusqu'à ce que l'huile s'écoule de l'orifice supérieur.

▲ ATTENTION

Ne pas réutiliser le joint du bouchon d'huile. Utiliser systématiquement un joint neuf et serrer correctement le bouchon d'huile pour prévenir toute pénétration d'eau dans l'unité inférieure.



- (3) Remettre le bouchon d'huile supérieur en place, retirer l'embout du tube et remettre le bouchon d'huile inférieur en place.

○ Remarque

S'il y a de l'eau dans l'huile, celle-ci a une apparence laiteuse. S'adresser au concessionnaire.

○ Remarque

Utiliser de l'huile pour engrenages d'origine ou celle recommandée (API GL-5 : SAE #80 à #90).

Volume requis : env. 195 ml.

3. REMISAGE HORS SAISON

Il faut saisir l'opportunité du remisage pour faire entretenir et préparer le moteur hors-bord par un concessionnaire.

▲ ATTENTION

Avant de procéder à l'entretien du moteur en vue de son remisage :

- Retirer les câbles de batterie.
- Retirer les capuchons des bougies.
- Ne pas faire fonctionner le moteur hors de l'eau.

■ Moteur

- (1) Laver l'extérieur du moteur et rincer soigneusement le circuit d'eau de refroidissement à l'eau douce. Vidanger complètement l'eau
Essuyer l'eau à la surface avec un vieux chiffon.
- (2) Utiliser un chiffon sec pour complètement éliminer l'eau et le sel des composants électriques.
- (3) Vidanger tout le carburant des flexibles de carburant, de la pompe à carburant et du carburateur et nettoyer ces pièces. Garder à l'esprit que si de l'essence reste dans le carburateur pendant une longue période, des dépôts de gomme et de vernis se formeront et pourraient bloquer le robinet à flotteur, limitant ainsi le débit de carburant.
- (4) Retirer les bougies et pulvériser de l'huile de stockage (disponible auprès des concessionnaires) dans la chambre de combustion par les orifices des bougies tout en faisant lentement tourner le moteur à l'aide du lanceur manuel.
- (5) Vidanger l'huile moteur.

- (6) Vidanger l'huile pour engrenages du boîtier d'engrenages.
- (7) Appliquer de la graisse sur l'arbre d'hélice.
- (8) Appliquer de la graisse sur toutes les pièces coulissantes, les joints, les écrous et les boulons.
- (9) Placer le moteur hors-bord en position verticale dans un endroit sec.

AVERTISSEMENT

Utiliser un chiffon pour éliminer le carburant restant dans le capot et le jeter conformément aux réglementations locales de prévention des incendies et de protection de l'environnement.

4. VÉRIFICATION DE PRÉSAISON

- (1) Vérifier que l'accélérateur et le changement de vitesse fonctionnent correctement.
(Veiller à faire tourner l'arbre d'hélice lors du contrôle de la fonction de changement de vitesse car la tringlerie de commande de sens de marche pourrait être endommagée.)

Remarques

Les mesures suivantes doivent être prises lors de la première utilisation du moteur après le remisage hivernal.

- (1) Remplir complètement le réservoir de carburant (12 litres).
- (2) Laisser le moteur chauffer pendant 3 minutes au point mort.
- (3) Faire fonctionner le moteur pendant 5 minutes à la vitesse la plus lente.
- (4) Faire fonctionner le moteur pendant 10 minutes à la vitesse moyenne.

Pour les étapes (2) et (3) ci-dessus, l'huile utilisée à l'intérieur du moteur en vue de son remisage sera évacuée afin de fournir une performance optimale.

- (2) Vérifier le niveau d'électrolyte et mesurer la tension et la gravité spécifique de la batterie.

Gravité spécifique à 20 °C	Tension aux bornes (V)	État de la charge
1,120	10,5	Complètement déchargée
1,160	11,1	Chargée au 1/4
1,210	11,7	Chargée à la 1/2
1,250	12,0	Chargée aux 3/4
1,280	13,2	Complètement chargée

- (3) Vérifier que la batterie est bien fixée et les câbles correctement installés.

5. MOTEUR IMMERGÉ DANS L'EAU

Après avoir sorti le moteur de l'eau, le confier immédiatement au concessionnaire. Sont indiquées à la suite les mesures d'urgence à prendre pour un moteur immergé s'il est impossible de le confier immédiatement à un concessionnaire.

- (1) Laver le moteur à l'eau douce pour éliminer le sel et les saletés.
- (2) Retirer la vis de vidange d'huile du moteur et vidanger complètement l'eau et l'huile du moteur.
- (3) Retirer les bougies et vidanger complètement l'eau du moteur en tirant plusieurs fois sur le lanceur manuel. Remplacer le filtre à huile et remplir d'huile jusqu'au niveau approprié. L'huile et le filtre peuvent nécessiter d'être remplacés à nouveau après une courte période de fonctionnement afin d'éliminer totalement l'humidité du carter-moteur.
- (4) Injecter une quantité suffisante d'huile moteur dans les orifices des bougies. Tirer plusieurs fois sur le lanceur manuel afin de faire circuler l'huile dans tout le moteur.

ATTENTION

Ne pas tenter de démarrer le moteur immergé immédiatement après qu'il a été récupéré, sous peine de l'endommager très sérieusement.

6. PRÉCAUTIONS PAR TEMPS FROID

Si le bateau est amarré par temps froid à des températures inférieures à 0 °C, l'eau risque de geler dans la pompe à eau de refroidissement, ce qui peut endommager la pompe, l'hélice, etc. Pour éviter cela, immerger la moitié inférieure du moteur dans l'eau.

7. VÉRIFICATIONS À EFFECTUER APRÈS AVOIR HEURTÉ UN OBJET SOUS L'EAU

Le fait de heurter le fond du cours d'eau ou un objet sous l'eau risque de gravement endommager le moteur. Confier immédiatement le moteur à un concessionnaire et demander à ce que les contrôles suivants soient effectués.

- (1) Desserrage ou détérioration des boulons d'installation de l'unité inférieure, des boulons du boîtier d'engrenages et du carter d'extension, des boulons en caoutchouc des supports inférieur et supérieur de l'hélice ou de l'arbre d'hélice et/ou des boulons du support de montage.

Demander à un concessionnaire agréé de serrer les boulons et écrous éventuellement desserrés et de remplacer les pièces endommagées.

- (2) Détérioration du caoutchouc des supports, de la butée de relevage, de la tige de poussée, des engrenages et de l'embrayage et/ou de l'hélice.

Demander à un concessionnaire agréé de remplacer les pièces endommagées ou défectueuses.

DÉPANNAGE

En cas de problème, consulter la liste de contrôle ci-dessous pour déterminer la cause et prendre la mesure appropriée.

Un concessionnaire agréé sera toujours heureux d'apporter son aide et de fournir des informations.

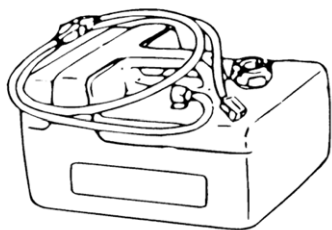
	Le moteur ne démarre pas	Le moteur démarre mais s'arrête aussitôt	Ralentit médiocre	Accélération médiocre	Régime anormalement élevé	Régime anormalement bas	Vitesse lente	Surchauffe moteur	Témoin d'avertissement allumé	Cause possible
CIRCUIT DE CARBURANT	●	●								Vider le réservoir de carburant
	●	●	●	●		●	●	●		Branchement incorrect du circuit de carburant
	●	●	●	●		●	●	●		Pénétration d'air dans la conduite de carburant
	●	●	●	●		●	●	●		Flexible de carburant déformé ou endommagé
	●	●	●	●		●	●	●		Évent du réservoir de carburant fermé
	●	●	●	●		●	●	●		Filtre ou pompe à carburant ou carburateur bouché
			●	●		●	●	●		Huile moteur utilisée inadéquate
	●	●	●	●			●	●		Essence utilisée inadéquate
	●	●	●	●						Suralimentation en carburant
	●	●	●	●		●	●	●		Mauvais réglage du carburateur
SYSTÈME ÉLECTRIQUE	●	●	●	●		●	●	●		Bougie autre que celle spécifiée
	●	●	●	●		●	●			Saleté, suie, etc. sur la bougie
	●	●	●	●		●	●			Étincelle nulle ou faible
	●									Court-circuit de l'interrupteur d'arrêt du moteur
	●		●	●			●	●		Séquence d'allumage incorrecte
	●									Absence de la plaquette de verrouillage
	●									Déconnexion du fil ou mise à la masse desserrée
	●									

	Le moteur ne démarre pas	Le moteur démarre mais s'arrête aussitôt	Ralenti médiocre	Accélération médiocre	Régime anormalement élevé	Régime anormalement bas	Vitesse lente	Surchauffe moteur	Témoin d'avertissement allumé	Cause possible
COMPRESSION ET CIRCUIT D'HUILE		●	●	●		●	●		Faible compression	
			●					●	Calaminage dans la chambre de combustion	
				●			●		Jeu des soupapes incorrect	
								●	Pression/niveau d'huile faible	
CIRCUIT D'HUILE MOTEUR						●		●	Niveau d'huile bas	
								●	Huile utilisée inadéquate	
						●		●	Dégradation de l'huile	
						●		●	Crépine d'huile bouchée	
						●		●	Pompe à huile défectueuse	
AUTRES	●		●	●		●	●		Réglage incorrect de la tringlerie de papillon	
							●	●	Écoulement d'eau de refroidissement insuffisante, pompe bouchée ou défectueuse	
			●				●	●	Thermostat défectueux	
				●	●		●	●	Cavitation ou ventilation	
				●	●	●	●	●	Sélection incorrecte de l'hélice	
			●	●	●	●	●	●	Hélice endommagée ou tordue	
				●	●		●	●	Position incorrecte de la tige de poussée	
				●	●	●	●	●	Charge non équilibrée sur l'embarcation	
			●	●	●	●	●	Tableau arrière trop haut ou trop bas		

KIT D'OUTILS ET PIÈCES DE RECHANGE

Éléments		Quantité	Remarque
Outils d'entretien	Sac d'outils	1	
	Pinces	1	
	Clé à douilles	1	10 × 13 mm
	Clé à douilles	1	16 mm
	Manche de clé à douilles	1	
	Tournevis Manche de tournevis	1	Cruciforme et plat
		1	
Pièces de rechange	Corde de démarreur	1	1 000 mm
	Bougie	1	NGK DCPR6E
	Goupille fendue	1	
Pièces conditionnées avec le moteur	Réservoir de carburant	1	12 l
	Poire d'amorçage	1 jeu	

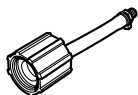
ACCESSOIRES OPTIONNELS



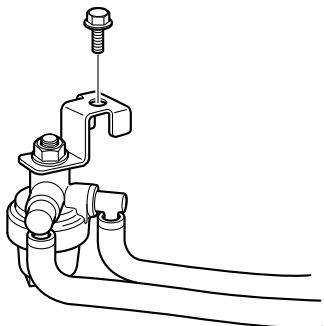
Réservoir de carburant et poire d'amorçage
(12 l)



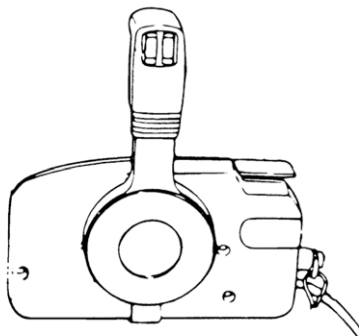
Hélice



Raccord de rinçage



Kit filtre à carburant



Commande à distance

Divers types d'éléments de fixation sont disponibles. Consulter son concessionnaire.

TABLEAU DES HÉLICES

Utiliser une hélice d'origine.

Sélectionner une hélice qui permettra au moteur d'atteindre la plage de fonctionnement recommandée avec papillon ouvert durant la navigation à pleins gaz.

Lorsque le papillon est complètement ouvert, la plage de fonctionnement est de :

- 4 cv : 4500 à 5000 tr/min.
- 6 cv : 5 000 à 6 000 tr/min.

	Repère hélice	Dimensions hélice (diamètre × pas)		Hélice standard sur le modèle	
		pouce	mm	4	6
Bateaux légers	9	7,9 × 9,0	200 × 229		
	8	7,8 × 8,0	198 × 203		S•L
	7	7,8 × 7,0	198 × 178	S•L•XL	* XL
Bateaux lourds	6	7,9 × 6,0	200 × 152		

S : Arbre court

L : Arbre long

XL : Arbre extra long

* : Sail Pro

Informations sur la garantie du produit

GARANTIE LIMITÉE DE BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS POUR LES MOTEURS HORS-BORD EVINRUDE 2012 VENDUS AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs* (« BRP ») garantit ses moteurs hors-bord Evinrude® 2012 vendus par les concessionnaires Evinrude autorisés dans les cinquante États des États-Unis et au Canada (« Produit ») contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et sous les conditions décrites ci-après.

2. EXCLUSIONS — Les situations suivantes ne sont, en aucune circonstance, couvertes par la garantie :

- le remplacement des pièces suite à l'usure normale ;
 - les pièces et services d'entretien de routine incluant, mais sans s'y limiter : l'entretien, les vidanges d'huile du moteur et de l'unité inférieure, la lubrification, les réglages des soupapes et tringleries et le remplacement des fusibles, les anodes en zinc, les thermostats, les courroies de distribution, les douilles de démarreur, les balais du moteur de correction d'assiette, les filtres, les hélices, les douilles d'hélices et les bougies ;
 - les dégâts causés par une installation, un entretien, un hivernage et/ou un remisage incorrects ou inexistant, ainsi que par le non-respect des directives et recommandations du Guide de l'opérateur ;
 - les dégâts résultant de la dépose de pièces, de réparations, révisions, opérations d'entretien ou modifications incorrectes, ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas fabriqués ni agréés par BRP et qui, selon son jugement, sont incompatibles avec le Produit ou susceptibles de nuire à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou résultant de réparations effectuées par une personne autre qu'un concessionnaire agréé ;
 - les dégâts causés par un mauvais usage, un usage abusif ou anormal, la négligence, l'utilisation en course, une utilisation incorrecte ou incompatible avec celle qui est recommandée dans le Guide de l'opérateur ;
 - les dégâts résultant d'un facteur extérieur, d'un accident, d'une immersion, d'une infiltration d'eau, d'un incendie, d'un vol, du vandalisme ou de toute catastrophe naturelle ;
 - l'utilisation d'une huile ou d'un carburant incorrect sans lubrification appropriée ou l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide de l'opérateur) ;
 - les dégâts provoqués par la rouille ou la corrosion ;
 - les dégâts causés par l'obstruction du circuit de refroidissement par un corps étranger ;
 - les dégâts provoqués par du sable ou des débris dans la pompe à eau ;
 - les altérations subies par l'esthétique ou la peinture du produit par suite de son exposition aux intempéries.
- Cette garantie sera annulée en totalité et rendue ainsi nulle et non avenue si :
- le produit a été altéré ou modifié d'une façon qui nuit à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou s'il a été dans le but de modifier l'usage pour lequel il est conçu, sa puissance ou les niveaux d'émissions ; ou
 - le produit est ou a été utilisé pour la course à un moment quelconque, même par un propriétaire précédent.

3. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

TOUTES LES GARANTIES EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE PENDANT LAQUELLE LA GARANTIE LIMITÉE EXPLICITE EST EN VIGUEUR.

LES DOMMAGES IMPRÉVUS, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU DIRECTS OU AUTRES DOMMAGES DE TOUTE SORTIE NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER : les frais de carburant, les frais de transport du Produit vers et depuis l'établissement du concessionnaire, le retrait du Produit d'un bateau et sa réinstallation, la durée du voyage des mécaniciens, les taxes d'entrée/sortie des zones maritimes, les frais pour l'utilisation de rampes de mise à l'eau, la location d'un emplacement, le remorquage, le stockage, les frais de téléphone fixe ou portable, de télécopie ou de télégramme, la location d'un Produit ou bateau similaire ou de remplacement pendant l'exécution du travail sous garantie ou autre période, le recours à un taxi, le transport, l'hébergement, la perte ou les dommages d'un bien personnel, les inconvénients, le coût des couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou de profits ou les pertes de jouissance ou d'utilisation du Produit.

CERTAINS ÉTATS, PROVINCES OU JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RESTRICTIONS CONCERNANT LES DOMMAGES IMPRÉVUS OU CONSÉCUTIFS, OU CERTAINES AUTRES EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Aucun distributeur, concessionnaire ni toute autre personne n'est habilité à faire une déclaration, représentation ou garantie concernant le produit qui va au-delà des termes de cette garantie limitée et ne sera pas opposable à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des Produits.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée entre en vigueur à compter de la date de livraison au premier propriétaire ou de celle à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, suivant celle qui intervient la première, pour une période de :

TRENTE-SIX (36) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou de plaisance ; ou

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour un usage commercial, à l'exception des organes liés aux émissions d'échappement qui sont garantis pendant soixante (60) mois consécutifs ou cent soixante-quinze (175) heures de marche du moteur, suivant le premier terme échu ; et des organes liés aux émissions d'évaporation qui sont garantis pendant vingt-quatre (24) mois consécutifs. Le Produit est à usage commercial lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'une activité générant un revenu pendant une partie quelconque de la période de garantie. Le Produit est également considéré comme étant à usage commercial lorsque, en tout point de la période de garantie, il est installé sur un bateau doté d'un marquage commercial ou immatriculé pour un usage commercial. Prière de contacter le concessionnaire agréé de moteurs hors-bord Evinrude pour le service après-vente des pièces liées aux émissions.

Dans les cas où la date de livraison n'est pas établie à la satisfaction de BRP, la date de vente sera utilisée pour déterminer la date à laquelle la garantie entre en vigueur.

La réparation ou le remplacement de pièces, ou l'entretien du Produit dans le cadre de cette garantie ne prolonge pas la durée de cette garantie limitée au-delà de sa date d'expiration initiale. Toutes les pièces d'origine Evinrude/Johnson® et tous les accessoires installés par un concessionnaire agréé au moment de la vente, y compris, entre autres, les hélices, bénéficient de la garantie limitée standard d'un an offerte par BRP sur les pièces et accessoires.

Les résidents de la Californie qui ont acheté un produit en Californie ou y ont enregistré sa garantie doivent se référer à la garantie de BRP relative au contrôle des émissions en Californie.

5. CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie ne s'applique qu'aux moteurs hors-bord Evinrude achetés à l'état neuf et non utilisés chez un concessionnaire autorisé à distribuer des produits Evinrude dans le pays où la vente a été conclue (« Concessionnaire »), et seulement après que le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP a été effectué et documenté par l'acheteur et le Concessionnaire. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement du Produit en bonne et due forme par le Concessionnaire ou le propriétaire.

Seuls l'acheteur initial et les propriétaires qui lui succèdent résidant aux États-Unis ou au Canada et ayant acheté le Produit chez un Concessionnaire américain ou canadien ont droit à l'enregistrement de la garantie et à la protection qu'elle offre aux termes de la présente déclaration. De telles limitations sont nécessaires pour permettre à BRP d'assurer la sécurité de ses produits, de ses clients et du public en général.

Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits. BRP peut exiger la preuve que ledit entretien a bien été effectué avant d'autoriser une réparation dans le cadre de la garantie.

6. COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le propriétaire inscrit doit informer dans les deux (2) jours un Concessionnaire agréé en cas d'apparition d'un vice. Le propriétaire doit amener promptement le Produit, y compris toute pièce défectueuse, chez le Concessionnaire après l'apparition du défaut dans les limites de validité de la garantie, et doit accorder au Concessionnaire un délai raisonnable pour effectuer la réparation. Les frais de transport du Produit chez le Concessionnaire et en retour pour réparations dans le cadre de la garantie sont à la charge du propriétaire.

Si le Produit n'a pas été enregistré auparavant, le propriétaire doit également présenter une preuve d'achat au Concessionnaire pour bénéficier de réparations couvertes par la garantie. Le propriétaire doit signer le bon de travail/réparation relatif à la réparation avant le début de celle-ci afin de la valider.

Toutes les pièces remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

7. OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP au titre de cette garantie se limitent, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des pièces du produit qui, selon son jugement, présentent des défauts de matière ou de fabrication. Un tel remplacement ou réparation de pièces sera effectué gratuitement pièces et main-d'œuvre chez tout concessionnaire agréé. La responsabilité de BRP est limitée aux réparations ou remplacements de pièces nécessaires par des pièces neuves ou des pièces remises à neuf agréées par BRP. Aucune réclamation pour violation de la garantie ne constituera un motif d'annulation ou de résiliation de la vente du Produit au propriétaire.

Si l s'avère nécessaire d'effectuer une réparation dans le cadre de la garantie hors des États-Unis ou du Canada, le propriétaire devra prendre à sa charge tous les frais supplémentaires occasionnés par ladite réparation, tels que, entre autres, le transport, l'assurance, les taxes, les redevances, les droits d'importation et tous les autres frais, y compris ceux qui sont perçus par les gouvernements, les États, les collectivités territoriales et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer, de modifier ou de remplacer ses produits de temps à autre, sans aucune obligation de modifier tout produit déjà fabriqué.

8. TRANSFERT

Si la propriété du produit est transférée alors que la garantie est encore en vigueur, cette garantie sera elle aussi transférée et sera valable pour le restant de la période de protection à condition que l'ancien ou le nouveau propriétaire avise promptement BRP ou le concessionnaire et lui indique le nom et l'adresse du nouveau propriétaire.

9. ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE

- En cas de différend ou de litige lié à la présente garantie limitée, BRP conseille d'essayer d'abord de résoudre le problème avec le concessionnaire ou son chef d'atelier.
- Si une aide supplémentaire est requise, prière de communiquer avec le service après-vente de BRP US Inc. / Outboard Engines Division, P.O Box 597, Sturtevant, WI 53177 États-Unis, 1-847-689-7090.

GARANTIE LIMITÉE DE BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS POUR LES MOTEURS HORS-BORD EVINRUDE 2012 VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

Pour obtenir un exemplaire de la garantie limitée, s'adresser au distributeur/concessionnaire Bombardier Produits Récréatifs (« BRP ») autorisé à distribuer les produits Evinrude dans le pays où la vente a lieu.

Si une aide supplémentaire est requise, prière de communiquer avec le service après-vente de BRP US Inc. / Outboard Engines Division, P.O Box 597, Sturtevant, WI 53177 États-Unis, ou avec la société affiliée à BRP là où le produit a été enregistré pour fins de garantie.

* Les moteurs vendus au Canada sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs. Révision de garantie limitée É.-U./CA Mars 2011

Déclaration de garantie du contrôle des émissions de l'État de Californie

Le moteur hors-bord 4 temps Evinrude bénéficie d'un label environnemental spécial requis par le California Air Resources Board. Ce label peut comporter une, deux, trois ou quatre étoiles. Une étiquette volante, fournie avec le moteur hors-bord, décrit la signification du système d'attribution d'étoiles.

Le label aux étoiles est synonyme de moteurs marins plus propres



Le symbole des moteurs marins plus propres :

- Air et eau plus propres
- Économie de carburant plus importante
- Prolongement de la garantie liée aux émissions

Une étoile – Émissions faibles

Le label Une étoile identifie les moteurs de motomarines, hors-bord, de poupe et inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2001 de l'Air Resources Board. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA pour les moteurs marins.

Deux étoiles – Émissions très faibles

Le label Deux étoiles identifie les moteurs de motomarines, hors-bord, de poupe et inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2004 de l'Air Resources Board. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 20 % à celles des moteurs à faibles émissions Une étoile.

Trois étoiles – Émissions ultrafaibles

Le label Trois étoiles identifie les moteurs de motomarines et hors-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2008 de l'Air Resources Board ou les moteurs de poupe ou inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2003 de l'Air Resources Board. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 65 % à celles des moteurs à faibles émissions Une étoile.

Quatre étoiles – Émissions super ultrafaibles

Le label Quatre étoiles identifie les moteurs de poupe et inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 de l'Air Resources Board. Les moteurs marins de motomarines et hors-bord peuvent aussi respecter ces normes. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 90 % à celles des moteurs à faibles émissions Une étoile.

Pour plus d'informations : Cleaner Watercraft – Get the Facts
1-800-END-SMOG
www.arb.ca.gov

DROITS ET OBLIGATIONS LIÉS À LA GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

Le California Air Resources Board et Bombardier Produits Récréatifs (« BRP ») sont heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions pour le moteur hors-bord 4 temps Evinrude 2012. En Californie, les nouveaux moteurs hors-bord doivent être conçus, fabriqués et équipés pour répondre aux normes sévères anti-effet de serre de l'État. BRP doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pendant la durée indiquée ci-après, en supposant que le moteur n'ait pas fait l'objet d'abus, de négligence ou d'un mauvais entretien.

Le système de contrôle des émissions comprend des pièces comme le carburateur ou le système d'injection de carburant, le système d'allumage et le convertisseur catalytique. Des durites, courroies, connecteurs et autres assemblages impliqués dans les émissions peuvent aussi en faire partie.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera gratuitement le moteur, y compris diagnostic, pièces et main-d'œuvre, à condition que ces travaux soient effectués par un concessionnaire BRP agréé.

Couverture de la garantie limitée du fabricant

Cette garantie limitée des émissions couvre les moteurs hors-bord Evinrude certifiés et produits par BRP pour la vente en Californie, et initialement vendus en Californie à un résident californien ou à un résident californien ultérieur enregistré au titre de la garantie. Les conditions de garantie limitée de BRP U.S. et Canada pour les moteurs hors-bord Evinrude restent applicables à ces modèles avec les modifications nécessaires.

Certaines pièces de contrôle des émissions du moteur hors-bord 4 temps Evinrude sont garanties à compter de la première des deux dates suivantes : (i) la date d'achat par le premier acheteur ou ; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de : quatre (4) ans ou 250 heures d'utilisation.

Cependant, la couverture de garantie reposant sur la période horaire n'est autorisée que pour les moteurs hors-bord équipés des compteurs horaires appropriés ou leur équivalent. Si une pièce quelconque du moteur liée aux émissions est défectueuse pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP. Les pièces couvertes sont :

1. Système électrique	5. Système d'induction d'air	6. Circuit de carburant
Module de commande d'allumage	Chaîne de distribution/courroie et dispositif de tension	Pompe à carburant
Bougies, couvre-bornes et/ou fils	Arbre à cames	Carburateur et pièces internes
Bobines d'allumage	Tringlerie de papillon	Pompe de l'accélérateur
Faisceau de fils	Collecteur d'admission	Système de papillon
2. Système d'échappement	3. Capteurs	Système de ventilation du carter-moteur
Support du moteur	Sonde de température des cylindres	Raccords et fixations des conduites de carburant
Cuvette d'huile	4. Joints d'étanchéité	7. Autre
Carter d'échappement	Tous les joints d'étanchéité des composants liés aux émissions	Thermostat
Soupapes d'échappement		

La garantie relative aux émissions couvre les dommages subis par d'autres composants du moteur provoqués par la défaillance d'une pièce prise en charge par la garantie.

Le Guide de l'opérateur de BRP fourni contient les instructions écrites pour l'entretien et l'usage appropriés du moteur hors-bord. Toutes les pièces bénéficiant de la garantie relative aux émissions de BRP le sont pour la totalité de la période de garantie du moteur hors-bord, à moins que ne soit prévu le remplacement de la pièce dans le cadre de l'entretien obligatoire mentionné dans le Guide de l'opérateur.

Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont le remplacement est prévu dans le cadre de l'entretien obligatoire est garantie par BRP pendant la période précédant le premier remplacement prévu de ladite pièce. Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont l'inspection régulière est prévue (mais dont le remplacement régulier n'est pas prévu) est garantie par BRP pour la totalité de la période de garantie du moteur hors-bord. Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions réparée ou remplacée dans le strict respect de celle-ci est garantie par BRP pour la période de garantie restante de la pièce originale. Toute pièce remplacée en vertu de cette garantie limitée devient la propriété de BRP.

Les factures et fiches d'entretien doivent être remises à chaque propriétaire ultérieur du moteur hors-bord.

Responsabilités du propriétaire relatives à la garantie

Le propriétaire d'un moteur hors-bord, en tant que tel, est responsable de l'entretien obligatoire stipulé dans le Guide de l'opérateur. BRP recommande de conserver toutes les factures de maintenance du moteur hors-bord mais ne peut renier la garantie uniquement à cause de l'absence de factures ou parce que tous les entretiens n'ont pas été effectués en temps prévu.

Le propriétaire d'un moteur hors-bord, en tant que tel, doit néanmoins savoir que BRP peut refuser d'appliquer la garantie si la défectuosité du moteur ou d'une partie de celui-ci est due à un abus, une négligence, un entretien non correct ou des modifications non approuvées.

Il a la responsabilité de confier son moteur à un concessionnaire BRP agréé dès que le problème apparaît. Les réparations effectuées sous garantie doivent l'être en un temps raisonnable qui ne doit pas excéder trente (30) jours.

Pour toute question concernant les droits et les responsabilités du propriétaire au titre de la garantie ou pour connaître le nom et les coordonnées du concessionnaire BRP agréé le plus proche, prière de contacter BRP US Inc. / Outboard Engines Division, After Sales Support, P.O. Box 597, Sturtevant, WI 53177, 1-847-689-7090 ou de consulter le site www.evinrude.com.

Informations sur la garantie du produit

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR LES MOTEURS HORS-BORD EVINRUDE 2012 UTILISÉS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE, EN TURQUIE, EN AUSTRALIE, EN NOUVELLE-ZÉLANDE ET AU JAPON

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

BRP US Inc. (« BRP ») garantit ses moteurs hors-bord Evinrude® qui sont vendus par des distributeurs/concessionnaires Evinrude agréés et exclusivement utilisés, pendant la période de garantie, dans l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), en Turquie, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou au Japon (« Produit ») contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite et dans les conditions précisées ci-dessous. Pour les besoins de cette garantie limitée.

Toutes les pièces d'origine et tous les accessoires Evinrude/Johnson®, y compris, entre autres, les hélices, instruments, réservoirs d'huile, commandes à distance, fils et interrupteurs à clé installés par un distributeur/concessionnaire agréé au moment de la vente, expédiés ou non avec le produit, bénéficient de la garantie limitée BRP standard applicable aux pièces d'origine et accessoires Evinrude/Johnson. Se procurer un exemplaire de cette garantie limitée auprès du distributeur/concessionnaire agréé.

2. DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée entre en vigueur à compter de la date d'achat par le premier propriétaire ou de celle à laquelle le

Produit est mis en service pour la première fois, suivant celle qui intervient la première, pour une période de :

36 MOIS CONSÉCUTIFS en cas d'usage privé ou de loisir ; ou

12 MOIS CONSÉCUTIFS OU 750 HEURES DE FONCTIONNEMENT tel que déterminé par le module de gestion de moteur (EMM) du Produit, selon le premier terme échu, en cas d'usage commercial. Le Produit est à usage commercial lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'une activité générant un revenu pendant une partie quelconque de la période de garantie. Le Produit est également considéré comme étant à usage commercial lorsque, en tout point de la période de garantie, il est installé sur un bateau doté d'un marquage commercial ou immatriculé pour un usage commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces, ou l'entretien du produit dans le cadre de cette garantie ne prolonge pas la durée de cette garantie limitée au-delà de sa date d'expiration initiale.

3. CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Cette garantie ne s'applique que si chacune des conditions suivantes est remplie :

- a. La garantie concerne uniquement les moteurs hors-bord Evinrude neufs et non utilisés achetés chez un distributeur/concessionnaire agréé pour la distribution des produits Evinrude où a lieu la vente (« Distributeur/Concessionnaire »).
- b. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP a été effectué et documenté par l'acheteur et le Distributeur/Concessionnaire.
- c. L'enregistrement du Produit en bonne et due forme auprès d'un Distributeur/Concessionnaire BRP agréé doit avoir été effectué.
- d. Les produits Evinrude doivent être achetés dans le pays ou l'union de pays où réside l'acheteur.
- e. Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits. Une preuve que l'entretien a été effectué peut être exigée.

Si les conditions précédentes ne sont pas respectées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, pour une utilisation privée ou commerciale. De telles limitations sont nécessaires pour permettre à BRP d'assurer la sécurité de ses produits, de ses clients et du public en général.

Pour que la garantie soit maintenue, l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits. BRP peut exiger la preuve que ledit entretien a bien été effectué avant d'autoriser une réparation dans le cadre de la garantie.

4. COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le propriétaire inscrit (« Propriétaire ») doit informer dans les deux (2) mois un Distributeur/Concessionnaire agréé en cas d'apparition d'un vice. Le propriétaire doit amener promptement le Produit, y compris toute pièce défectueuse, chez le Distributeur/Concessionnaire après l'apparition du défaut dans les limites de validité de la garantie, et doit accorder au Distributeur/Concessionnaire un délai raisonnable pour effectuer la réparation. Les frais de transport du Produit chez le Distributeur/Concessionnaire et en retour pour réparations dans le cadre de la garantie sont à la charge du propriétaire.

Le propriétaire doit également présenter une preuve d'achat au Distributeur/Concessionnaire BRP agréé pour des réparations dans le cadre de la garantie. Le propriétaire doit signer le bon de travail/réparation relatif à la réparation avant le début de celle-ci afin de la valider.

Toutes les pièces remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Noter que la période de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable du pays concerné.

5. OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP au titre de cette garantie se limitent, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des pièces du produit qui, selon son jugement, présentent des défauts de matière ou de fabrication. La réparation ou le remplacement de pièces sera effectué sans frais pour les pièces et la main-d'œuvre, chez tout Distributeur/Concessionnaire agréé dans le respect des conditions ci-dessus.

La responsabilité de BRP est limitée aux réparations ou remplacements de pièces nécessaires. Aucune réclamation pour violation de la garantie ne constituera un motif d'annulation ou de résiliation de la vente du Produit au propriétaire.

S'il s'avère nécessaire d'effectuer une réparation dans le cadre de la garantie hors du pays où la vente initiale a eu lieu, le propriétaire devra prendre à sa charge tous les frais supplémentaires occasionnés par ladite réparation, tels que, entre autres, le transport, l'assurance, les taxes, les redevances, les droits d'importation et tous les autres frais, y compris ceux qui sont perçus par les gouvernements, les États, les collectivités territoriales et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer, de modifier ou de remplacer ses produits de temps à autre, sans aucune obligation de modifier tout produit déjà fabriqué.

6. EXCLUSIONS — Les situations suivantes ne sont, en aucune circonstance, couvertes par la garantie :

- le remplacement des pièces suite à l'usure normale ;
- les pièces et services d'entretien de routine incluant, mais sans s'y limiter : l'entretien, la vidange d'huile de l'unité inférieure, la lubrification, les réglages des tringleries et le remplacement des fusibles, les anodes en zinc, les thermostats, les douilles de démarreur, les balais du moteur de correction d'assiette, les filtres, les hélices, les douilles d'hélices et les bougies ;
- les dégâts causés par une installation incorrecte ou une absence d'entretien, d'hivernage et/ou de remisage, ainsi que par le non-respect des directives et recommandations du Guide de l'opérateur ;
- les dégâts résultant de la dépose de pièces, de réparations, révisions, opérations d'entretien ou modifications incorrectes, ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas fabriqués ni agréés par BRP et qui, selon son jugement, sont incompatibles avec le produit ou susceptibles de nuire à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou résultant de réparations effectuées par une personne autre qu'un distributeur/concessionnaire agréé ;
- les dégâts causés par un mauvais usage, un usage abusif ou anormal, la négligence, l'utilisation en course, une utilisation incorrecte ou incompatible avec celle qui est recommandée dans le Guide de l'opérateur ;
- les dégâts résultant d'un accident, d'une immersion, d'une infiltration d'eau, d'un incendie, d'un vol, du vandalisme ou de toute catastrophe naturelle ;
- l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide de l'opérateur) ;
- les dégâts provoqués par la rouille ou la corrosion ;
- les dégâts causés par l'obstruction du circuit de refroidissement par un corps étranger ;
- les dégâts provoqués par du sable ou des débris dans la pompe à eau ; ou
- les altérations subies par l'esthétique ou la peinture du produit par suite de son exposition aux intempéries.

Cette garantie sera annulée en totalité et rendue ainsi nulle et non avenue si :

- le Produit a été altéré ou modifié d'une façon qui nuit à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou s'il l'a été dans le but de modifier l'usage pour lequel il est conçu ; ou
- Le Produit est ou a été utilisé pour la pratique de courses ou toute autre activité de compétition, à n'importe quel moment, même par un ancien propriétaire.

7. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

TOUTES LES GARANTIES EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE PENDANT LAQUELLE LA GARANTIE LIMITÉE EXPLICITE EST EN VIGUEUR.

LES DOMMAGES IMPRÉVUS, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU DIRECTS OU AUTRES DOMMAGES DE TOUTE SORTE NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER :

les frais de carburant, les frais de transport du Produit vers et depuis l'établissement du distributeur/concessionnaire, le retrait du Produit d'un bateau et sa réinstallation, la durée du voyage des mécaniciens, les taxes d'entrée/sortie des zones maritimes, les frais pour l'utilisation de rampes de mise à l'eau, la location d'un emplacement, le remorquage, le stockage, les frais de téléphone fixe ou portable, de télécopie ou de télégramme, la location d'un Produit ou bateau similaire ou de remplacement pendant l'exécution du travail sous garantie ou autre période, le recours à un taxi, le transport, l'hébergement, la perte ou les dommages d'un bien personnel, les inconvénients, le coût des couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou de profits ou les pertes de jouissance ou d'utilisation du Produit.

CERTAINS PAYS, PROVINCES OU JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RESTRICTIONS CONCERNANT LES DOMMAGES IMPRÉVUS OU CONSÉCUTIFS, OU CERTAINES AUTRES EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS DONT ON PEUT SE PRÉVALOIR SELON LES PAYS OU LES PROVINCES.

Aucun distributeur, distributeur/concessionnaire BRP ni toute autre personne n'est habilité à faire une déclaration, représentation ou garantie concernant le produit qui va au-delà des termes de cette garantie limitée et ne sera pas opposable à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des Produits.

8. TRANSFERT

Si la propriété du produit est transférée alors que la garantie est encore en vigueur, cette garantie sera elle aussi transférée et sera valable pour le restant de la période de protection à condition que l'ancien ou le nouveau propriétaire avise promptement BRP ou le distributeur/concessionnaire et lui indique le nom et l'adresse du nouveau propriétaire.

9. ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée BRP, BRP recommande d'essayer de résoudre la situation directement chez le Concessionnaire agréé en présence du chef d'atelier ou du gérant.

Les coordonnées du bureau ou du distributeur BRP le plus proche se trouvent sur le site www.brp.com.

Si une aide supplémentaire est requise, prière de contacter le service à la clientèle d'une filiale BRP à l'un des numéros suivants en fonction du lieu où on réside :

Australie et Nouvelle Zélande - Téléphone 612-9794-6600 / Télécopie 612-9794-6697

Europe, Turquie, Chypre - Téléphone (41) 21 318 78 00, Télécopie (41) 21 318 78 61

Japon - Téléphone (65) 622-767-55 / Télécopie (65) 622-629-32

Révision de garantie limitée UE Mars 2011

Informations sur la garantie du produit

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR LES MOTEURS HORS-BORD EVINRUDE 2012 UTILISÉS EN AFRIQUE, AU MOYEN-ORIENT, EN AMÉRIQUE LATINE, DANS LES ÎLES DU PACIFIQUE, EN ASIE, EN ALBANIE, DANS L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE, EN SERBIE, AU MONTÉNÉGRU, EN BOSNIE-HERZÉGOVINE ET DANS LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs (« BRP ») garantit ses moteurs hors-bord Evinrude® (« Produit ») contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et sous les conditions décrites ci-après, lorsqu'ils sont vendus par des distributeurs/concessionnaires Evinrude agréés et utilisés, à tout moment pendant la période de garantie, dans les territoires suivants :

- Afrique,
- Moyen-Orient (sauf Turquie),
- Amérique Latine (y compris, entre autres, les Îles des Caraïbes, les Bahamas et les Bermudes),
- Îles du Pacifique (sauf Hawaï),
- Asie (sauf Japon),
- Albanie, ancienne république yougoslave de Macédoine, Serbie et Monténégro,
- Bosnie-Herzégovine ou
- Communauté des États Indépendants (ancienne Union Soviétique) (sauf Lituanie, Lettonie et Estonie).

Toutes les pièces d'origine et tous les accessoires Evinrude/Johnson®, y compris, entre autres, les hélices, instruments, réservoirs d'huile, commandes à distance, fils et interrupteurs à clé installés par un distributeur/concessionnaire agréé au moment de la vente, expédiés ou non avec le produit, bénéficient de la garantie limitée BRP standard applicable aux pièces d'origine et accessoires Evinrude/Johnson. Se procurer un exemplaire de cette garantie limitée auprès du distributeur/concessionnaire agréé.

2. EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :

Ne sont couverts par la garantie en aucune circonstance :

- le remplacement des pièces suite à l'usure normale ;
- les pièces et services d'entretien de routine incluant, mais sans s'y limiter : l'entretien, la vidange d'huile de l'unité inférieure, la lubrification, les réglages des tringleries et le remplacement des fusibles, les anodes en zinc, les thermostats, les douilles de démarreur, les balais du moteur de correction d'assiette, les filtres, les hélices, les douilles d'hélices et les bougies ;
- les dégâts causés par une installation incorrecte ou une absence d'entretien, d'hivernage et/ou de remisage, ainsi que par le non-respect des directives et recommandations du Guide de l'opérateur ;
- les dégâts résultant de la dépose de pièces, de réparations, révisions, opérations d'entretien ou modifications incorrectes, ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas fabriqués ni agréés par BRP et qui, selon son jugement, sont incompatibles avec le produit ou susceptibles de nuire à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou résultant de réparations effectuées par une personne autre qu'un distributeur/concessionnaire agréé ;
- les dégâts causés par un mauvais usage, un usage abusif ou anormal, la négligence, l'utilisation en course, une utilisation incorrecte ou incompatible avec celle qui est recommandée dans le Guide de l'opérateur ;
- les dégâts résultant d'un accident, d'une immersion, d'une infiltration d'eau, d'un incendie, d'un vol, du vandalisme ou de toute catastrophe naturelle ;
- l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide de l'opérateur) ;
- les dégâts provoqués par la rouille ou la corrosion ;
- les dégâts causés par l'obstruction du circuit de refroidissement par un corps étranger ;
- les dégâts provoqués par du sable ou des débris dans la pompe à eau ; ou
- les altérations subies par l'esthétique ou la peinture du produit par suite de son exposition aux intempéries.

Cette garantie sera annulée en totalité et rendue ainsi nulle et non avenue si :

- le Produit a été altéré ou modifié d'une façon qui nuit à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou s'il l'a été dans le but de modifier l'usage pour lequel il est conçu ; ou
- Le Produit est ou a été utilisé pour la pratique de courses ou toute autre activité de compétition, à n'importe quel moment, même par un ancien propriétaire.

3. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXPRESSÉMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS — SANS RESTRICTION AUCUNE — TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ELLES NE PEUVENT ÊTRE REJETÉES, LES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES EN TERMES DE DURÉE À LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPLICITE.

LES DOMMAGES IMPRÉVUS, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU DIRECTS OU AUTRES DOMMAGES DE TOUTE SORTE NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE Y COMPRIS, MAIS NON LIMITÉ À : les frais de carburant, les frais de transport du Produit vers et depuis l'établissement du distributeur/concessionnaire, le retrait du Produit d'un bateau et sa réinstallation, la durée du voyage des mécaniciens, les taxes d'entrée/sortie des zones maritimes, les frais pour l'utilisation de rampes de mise à l'eau, la location d'un emplacement, le remorquage, le stockage, les frais de téléphone fixe ou portable, de télécopie ou de télégramme, la location d'un Produit ou bateau similaire ou de remplacement pendant l'exécution du travail sous garantie ou autre période, le recours à un taxi, le transport, l'hébergement, la perte ou les dommages d'un bien personnel, les inconvénients, le coût des couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou de profits ou les perte de jouissance ou d'utilisation du Produit.

CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS. LIMITES ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES PLUS HAUT QUI PEUVENT, PAR CONSÉQUENT, NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Aucun Distributeur ou Concessionnaire, ni aucune autre personne, n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du Produit, qui sont autres que celles stipulées dans la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des Produits.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée entre en vigueur à compter de la date d'achat par le premier propriétaire ou de celle à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, suivant celle qui intervient la première, pour une période de :

36 MOIS CONSÉCUTIFS OU 750 HEURES DE FONCTIONNEMENT tel que déterminé par le module de gestion de moteur (EMM) du Produit, selon le premier terme échu, en cas d'utilisation privée à des fins de loisir ; ou

12 MOIS CONSÉCUTIFS OU 750 HEURES DE FONCTIONNEMENT tel que déterminé par le module de gestion de moteur (EMM) du Produit, selon le premier terme échu, en cas d'usage commercial. Le Produit est à usage commercial lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'une activité générant un revenu pendant une partie quelconque de la période de garantie. Le Produit est également considéré comme étant à usage commercial lorsque, en tout point de la période de garantie, il est installé sur un bateau doté d'un marquage commercial ou immatriculé pour un usage commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces, ou l'entretien du produit dans le cadre de cette garantie ne prolonge pas la durée de cette garantie limitée au-delà de sa date d'expiration initiale.

5. CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Cette garantie ne s'applique que si chacune des conditions suivantes est remplie :

- a. La garantie concerne uniquement les moteurs hors-bord Evinrude neufs et non utilisés achetés chez un distributeur/concessionnaire agréé pour la distribution des produits Evinrude où a lieu la vente (« Distributeur/Concessionnaire »).
- b. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit avoir été effectué et documenté par l'acheteur et le Distributeur/Concessionnaire.
- c. Le produit doit avoir été enregistré en règle par un distributeur/concessionnaire BRP agréé.
- d. Les moteurs hors-bord Evinrude doivent être achetés dans le pays ou l'union de pays où réside l'acheteur.
- e. Comme indiqué dans le Guide de l'opérateur, l'entretien requis doit être effectué de façon régulière afin d'assurer le maintien de la protection offerte par la garantie. BRP se réserve le droit d'exiger la preuve que ledit entretien a bien été effectué avant d'autoriser une réparation dans le cadre de la garantie.

BRP n'honorera pas cette garantie limitée au profit de tout propriétaire privé ou commercial si les conditions qui précèdent n'ont pas été remplies. De telles limitations sont nécessaires pour permettre à BRP d'assurer la sécurité de ses produits, de ses clients et du public en général.

6. COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le propriétaire inscrit (« Propriétaire ») doit informer dans les deux (2) jours un Distributeur/Concessionnaire agréé en cas d'apparition d'un vice. Le Propriétaire doit apporter le Produit, y compris toutes les pièces défectueuses, au Distributeur/Concessionnaire BRP agréé rapidement après l'apparition du vice, et dans tous les cas, dans la période de garantie, et doit fournir au Distributeur/Concessionnaire un délai raisonnable pour le réparer. Les frais de transport du produit chez le distributeur/concessionnaire et en retour pour réparations dans le cadre de la garantie sont à la charge du propriétaire.

Le propriétaire doit également présenter une preuve d'achat au distributeur/concessionnaire BRP agréé pour les réparations dans le cadre de la garantie et doit signer le bon de travail relatif à la réparation avant le début de celle-ci afin de la valider.

Toutes les pièces remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

7. OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP au titre de cette garantie se limitent, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des pièces du produit qui, selon son jugement, présentent des défauts de matière ou de fabrication. La réparation ou le remplacement de pièces sera effectué sans frais pour les pièces et la main-d'œuvre, chez tout Distributeur/Concessionnaire agréé. La responsabilité de BRP est limitée aux réparations ou remplacements de pièces nécessaires. Aucune réclamation pour violation de la garantie ne constituera un motif d'annulation ou de résiliation de la vente du Produit au propriétaire.

S'il s'avère nécessaire d'effectuer une réparation dans le cadre de la garantie hors du pays où la vente initiale a eu lieu, le propriétaire devra prendre à sa charge tous les frais supplémentaires occasionnés par ladite réparation, tels que, entre autres, le transport, l'assurance, les taxes, les redevances, les droits d'importation et tous les autres frais, y compris ceux qui sont perçus par les gouvernements, les États, les collectivités territoriales et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer, de modifier ou de remplacer ses produits de temps à autre, sans aucune obligation de modifier tout produit déjà fabriqué.

8. TRANSFERT

Si la propriété du produit est transférée alors que la garantie est encore en vigueur, cette garantie sera elle aussi transférée et sera valable pour le restant de la période de protection à condition que l'ancien ou le nouveau propriétaire avise promptement BRP ou le distributeur/concessionnaire et lui indique le nom et l'adresse du nouveau propriétaire.

9. ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE

En cas de différend ou de litige lié à la présente garantie limitée, BRP conseille d'essayer d'abord de résoudre le problème avec le Distributeur/Concessionnaire BRP agréé ou son chef d'atelier.

Les coordonnées du bureau ou du distributeur BRP le plus proche se trouvent sur le site www.brp.com.

Si une aide supplémentaire est requise, prière de contacter le service à la clientèle d'une filiale BRP à l'un des numéros suivants en fonction du lieu où on réside :

Asie - Téléphone (65) 622-767-55, Télécopie (65) 622-629-32

Afrique, Moyen-Orient, Albanie, ancienne république yougoslave de Macédoine, Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine et Communauté des États Indépendants (ancienne Union Soviétique) - Téléphone (41) 21 318 78 00, Télécopie (41) 21 318 78 61

Amérique Latine (sauf Brésil) - Téléphone 954-846-1442, Télécopie 954-846-1478

Brésil - Téléphone 55 (19) 3246-2100, Télécopie 55 (19) 3246-3800

Îles du Pacifique - Téléphone 612-9794-6600, Télécopie 612-9794-6697

Révision de garantie limitée Asie/Am. latine Mars 2011

Test de préparation

Test de préparation destiné à l'opérateur....

1. L'opérateur a-t-il lu ce Guide d'un bout à l'autre ?
2. L'opérateur est-il prêt à assumer la responsabilité d'une utilisation en toute sécurité du bateau et du moteur hors-bord ?
3. L'opérateur comprend-il toutes les précautions et instructions de sécurité contenues dans ce Guide ?
4. L'opérateur comprend-il que ce Guide contient des informations essentielles pour contribuer à éviter des blessures corporelles et des dégâts matériels ?
5. L'opérateur est-il prêt à respecter les recommandations figurant dans ce Guide et à suivre un cours sur la sécurité de la navigation avant de se servir de son bateau et de son moteur hors-bord ?
6. L'opérateur sait-il à qui poser toute question concernant son bateau et son moteur hors-bord ?
7. L'opérateur connaît-il les règlements locaux sur la circulation maritime ?
8. L'opérateur comprend-il que l'erreur humaine peut avoir pour causes l'imprudence, la fatigue, le surmenage, les préoccupations, le manque de familiarisation avec le produit, les drogues et l'alcool, pour n'en citer que quelques-unes ?

AVERTISSEMENT

Il est impossible pour ce Guide de traiter de toutes les situations dangereuses auxquelles on peut se trouver confronté ; néanmoins, la compréhension et le respect des informations essentielles données dans ce Guide aideront à faire preuve de discernement pendant la navigation. Toujours rester vigilant et prudent, car c'est sur cela que repose la sécurité.

Questions fréquentes

Quel est l'indice d'octane recommandé pour mon moteur hors-bord 4 temps Evinrude ?

Les moteurs hors-bord 4 temps *Evinrude* exigent un indice d'octane minimum de 87 (États-Unis). L'utilisation de carburants à indice d'octane plus élevé n'est pas nuisible mais n'est pas non plus nécessaire.

Quel type d'huile exige mon moteur hors-bord Evinrude 4 temps ?

L'utilisation de l'huile moteur 4 temps *Evinrude/Johnson Ultra* est recommandée dans les moteurs hors-bord *Evinrude 4 temps*.

Si l'huile moteur 4 temps *Evinrude/Johnson Ultra* n'est pas disponible, utiliser de l'huile SAE 10W-30 ou 10W-40 de qualité supérieure ayant la certification FC-W de la NMMA ou portant la classification SF, SG, SH, SJ, SI, SM de l'API.

Sélectionner l'huile 10W-30 ou 10W-40 sur la base de la température de fonctionnement ambiante. Se reporter aux Spécifications d'huile, page 19.

Où dois-je faire entretenir mon moteur hors-bord 4 temps Evinrude ?

Pour les réparations couvertes par la garantie, ce moteur hors-bord 4 temps *Evinrude* doit être confié à un concessionnaire agréé. Les concessionnaires et distributeurs agréés par BRP ont reçu la formation nécessaire pour entretenir correctement ce moteur hors-bord. S'adresser à BRP pour connaître le concessionnaire agréé *Evinrude* le plus proche.

Puis-je commander des pièces de rechange et des accessoires pour mon moteur hors-bord 4 temps Evinrude ?

Oui. Lorsque des pièces de rechange sont nécessaires, utiliser des *pièces d'origine Evinrude/Johnson* ou des pièces ayant des caractéristiques équivalentes, y compris le type, la résistance et le matériau. L'utilisation de pièces de qualité inférieure peut entraîner des blessures ou un mauvais fonctionnement du produit. Le concessionnaire peut commander les pièces et accessoires désirés.

Dois-je remplir des formulaires lorsque je déménage ou que je vends mon moteur hors-bord 4 temps Evinrude ?

Oui. Pour pouvoir garder le contact avec son client ou le nouveau propriétaire du moteur hors-bord 4 temps *Evinrude*, BRP demande de remplir le formulaire indiquant le Changement d'adresse/de propriétaire. Cela garantit que le client ou le nouveau propriétaire est tenu au courant de tout avis concernant les produits et que la couverture de la garantie reste à jour.

Que dois-je faire avant de remiser mon moteur hors-bord Evinrude E-TEC pour l'hiver ?

L'hivernage est minimal. Voir Remisage hors-saison pour les instructions pas à pas de remisage du moteur 4 temps *Evinrude*.





Confirmation de réception

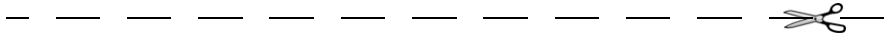
Concessionnaire

Nom :	_____

Adresse :	_____

Lors de la livraison du moteur hors-bord neuf Evinrude/Johnson, compléter et signer le formulaire ci-dessous.

Le concessionnaire le conservera dans ses archives.



Reçu

Nom :	_____

Adresse :	_____

Propriétaire du modèle n° :	_____
N° de série :	_____
	(À remplir par le client ou le concessionnaire vendeur)
<p>Le concessionnaire nommé sur ce document m'a communiqué toutes les informations nécessaires en matière de fonctionnement, d'entretien, de sécurité et de garantie ; je les ai bien comprises et accepte mes obligations dans tous ces domaines. Je suis également satisfait de la préparation et de l'inspection précédant la livraison de mon moteur hors-bord Evinrude/Johnson. J'ai d'autre part reçu un exemplaire du Guide de l'opérateur.</p>	
Signature :	_____
Date :	_____

